

Rapport développement durable

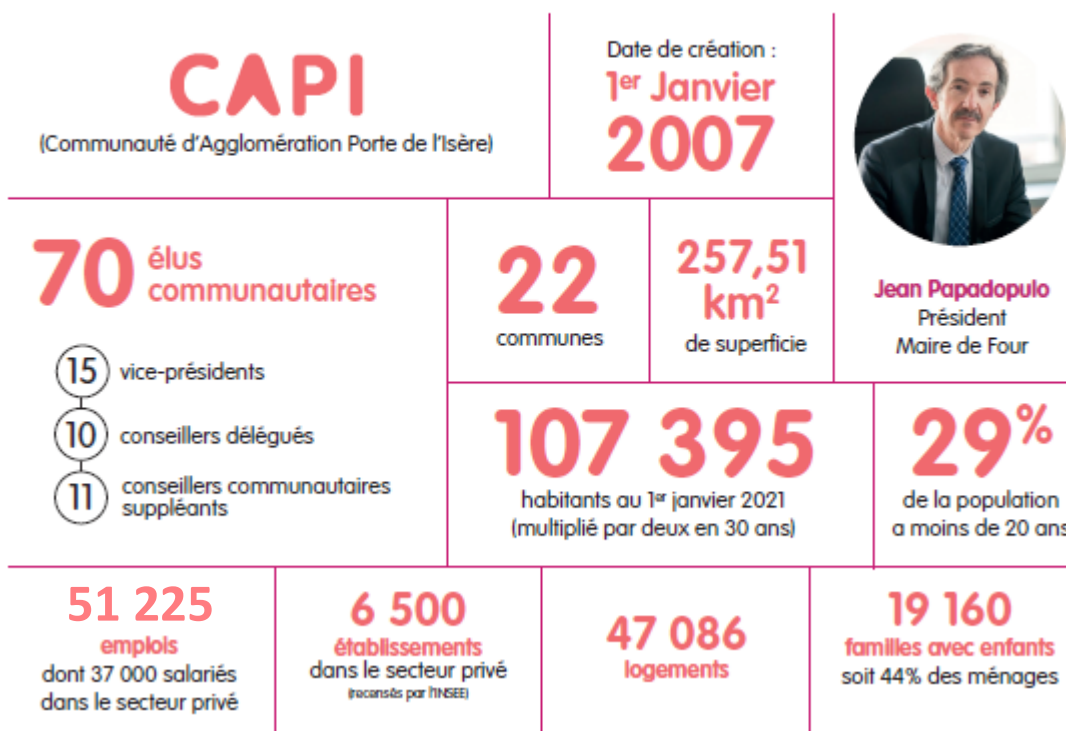
CAPI – 2021

Version en date du 15/03/2022

Sommaire :

Carte d'identité de la CAPI.....	- 2 -
Faits marquants de l'année 2021	- 3 -
I. La stratégie et les actions de la CAPI en matière de développement durable.....	- 5 -
A. Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.....	- 5 -
B. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,	- 14 -
C. Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,	- 18 -
D. Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	- 24 -
E. Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	- 31 -
II. La CAPI exemplaire et responsable	- 39 -
A. L'évolution des valeurs et comportements individuels et collectifs dans la gestion des RH et le développement de l'emploi	- 39 -
B. L'intégration des engagements de développement durable de la CAPI à travers la commande publique.....	- 42 -
C. La gestion durable du patrimoine de la collectivité	- 44 -
D. L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques ..	- 45 -
III. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites par la CAPI au regard d'une démarche de développement durable.....	- 47 -
A. Une organisation du pilotage transparente et ouverte	- 47 -
B. La participation de la population, des acteurs, des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions et politiques conduites par la CAPI.....	- 49 -
C. Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus	- 51 -
D. Le tout au service d'une stratégie d'amélioration continue	- 52 -

LA CAPI EN BREF



NOS 22 COMMUNES



Faits marquants de l'année 2021

Suite à l'installation de sa nouvelle équipe politique, entre mars et juillet 2020, la CAPI a fait l'objet de plusieurs chantiers structurants pour la mise en œuvre des politiques du mandat.

L'élaboration de ces cadres d'intervention a été l'occasion de mettre en œuvre les grands principes du développement durable et d'y intégrer les finalités du développement durable. Ces chantiers feront ainsi l'objet de plusieurs illustrations tout au long du rapport suivant.

LE PROJET DE TERRITOIRE « CAPI 2026 »

Sur ce début de mandat, le Président Jean PAPADOPULO et les élus communautaires ont souhaité formaliser un projet de territoire pour la période 2020-2026. CAPI 2026 est une feuille de route qui guidera les actions de l'intercommunalité pour les 6 prochaines années. Elle fixe une stratégie locale, solidaire et fédératrice pour développer le territoire de l'agglomération. Économie, habitat, environnement, déplacements, aménagement... ce projet de territoire aborde et anticipe tous les sujets qui touchent la vie et l'avenir des capisérois(es). Il est le socle de toutes les futures politiques de la CAPI et de ses partenaires.

CAPI 2026, c'est donc une ambition qui anticipe les évolutions des modes de vie dans les années à venir, traduite en un plan d'actions opérationnel à court, moyen et long terme. Ce projet est évolutif. Il est enrichi au fil du temps puisqu'il s'adapte aux aléas (budgétaires, sanitaires...), mais aussi aux opportunités de développement.

Depuis septembre 2020 et ce jusqu'à juin 2021, les élus ont travaillé sur ce projet qui définit les ambitions et orientera l'action de la CAPI pour les six ans à venir, sur l'ensemble de ses domaines de compétences. Dès le départ, cette initiative s'est voulue fédératrice, participative et représentative de tous ceux qui vivent, travaillent, étudient, grandissent sur notre territoire.

Pour cela, la démarche a été menée en concertation avec :

- Les élus communautaires (appuyés par les directeurs de la CAPI) ;
- Les principaux partenaires du territoire (Conseil de développement, CCI...) ;
- Un panel de 40 citoyens issus des 22 communes de la CAPI.

CAPI 2026 s'est construit collectivement en 3 étapes clés :

- D'octobre à novembre 2020 : la construction d'un diagnostic, permettant d'entendre la voix du panel citoyen, de partenaires, des élus du territoire et d'agents de la CAPI ;
- De décembre à janvier 2021 : l'élaboration d'une ambition et d'une stratégie, qui ont notamment défini les 4 principes transversaux et les 3 grandes orientations ;
- De février à juin 2021 : la formulation d'une feuille de route politique qui a permis de décliner les orientations en plan d'actions opérationnel concret.

Validé officiellement et à l'unanimité le 8 juillet 2021, CAPI 2026 est désormais lancé.

Le mot du Président : « La question du développement durable est au cœur du projet de territoire. L'ensemble des actions que la CAPI mettra en œuvre tiendront compte des préoccupations environnementales. À titre d'exemples, la réhabilitation de bâtiments, la stratégie de gestion des déchets et la diversification de l'offre de transports s'inscriront dans cette démarche. Sur les questions de transition écologique et énergétique, le projet de territoire s'insère également dans la poursuite des politiques environnementales menées par la CAPI depuis plusieurs années : incitation à la rénovation énergétique des bâtiments, extinction nocturne des éclairages publics, mise en place de bus qui fonctionnent au gaz naturel, de subventions aux vélos à assistance électrique etc. Mais toutes ces actions doivent être concertées et réalisées sur une logique volontariste. Il ne s'agit pas de changer la vie des gens, contre leur volonté. Il faut innover et faire de demain, un territoire où l'on se sent encore mieux qu'aujourd'hui. »

LE PACTE DE GOUVERNANCE

L'objectif est de préciser les instances associées au fonctionnement de la CAPI (Conférence des maires, commissions, Conseil de Développement, panel citoyens, ...). Ce pacte permet de répondre aux attendus du développement durable en termes d'organisation du pilotage et de participation des acteurs à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques.

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

Elle repose sur une étude de la situation financière et fiscale de la CAPI (réalisée en septembre 2020), suivie de la mise en place d'un plan d'économie et d'un pacte fiscal et financier. L'ensemble de ces démarches visant à rendre possible le financement du projet de territoire.

Les élus ont en effet souhaité pouvoir poser les bases politiques (Projet de territoire), financières (Pacte Fiscal et Financier) et de fonctionnement démocratique (Pacte de gouvernance) permettant à la CAPI de relever les nombreux défis de son territoire, au service des habitants, des entreprises et des usagers.

I. La stratégie et les actions de la CAPI en matière de développement durable

A. Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

i. Le contexte actualisé

Le lundi 9 août 2021, le GIEC¹ a publié la première partie de son sixième rapport, huit ans après le précédent rapport similaire. Les prévisions climatiques sont très pessimistes et accablantes : selon le rapport, la température de la planète devrait augmenter de 1,5°C dès 2030, soit dix ans plus tôt que la précédente prévision.

L'état des lieux de la crise climatique, plus précis et plus alarmant est paru dans un contexte d'événements climatiques extrêmes partout dans le monde, rappelant que le basculement vers des situations inédites est déjà en cours. L'objectif de l'accord de Paris de 2015 était de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C. Or la tendance actuelle est plutôt celle d'un réchauffement de 4°C ou 5°C. Par ailleurs, les experts ont démontré que la canicule approchant les 50°C qu'a subie le Canada en juin 2021 n'aurait pas été possible sans le changement climatique. Celui-ci multiplie par 150 le risque de survenue d'une canicule.

Le réchauffement climatique est désormais d'actualité, avec des conséquences "irréversibles pour des siècles ou des millénaires", alerte le Giec. Le niveau des océans s'est élevé de 20 cm depuis un siècle, et le rythme de cette hausse s'est accéléré durant la dernière décennie avec la fonte des calottes glaciaires. D'après les prévisions, la mer pourrait gagner un mètre d'ici 2100 et deux mètres d'ici 2300, mais l'incertitude concernant les calottes laisse possible l'hypothèse d'une augmentation de deux mètres dès 2100.

Le changement climatique affecte déjà toutes les régions habitées de la planète. Les preuves de l'attribution des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes à l'influence humaine se sont renforcées depuis le dernier rapport. Le Giec démontre que l'activité humaine est responsable "sans équivoque" du réchauffement climatique, qui provoque "des changements rapides dans l'atmosphère, les océans, la cryosphère et la biosphère". Il est incontestable que les activités humaines sont à l'origine du changement climatique, qui rend les phénomènes climatiques extrêmes, notamment les vagues de chaleur, les fortes précipitations et les sécheresses, plus fréquents et plus sévères, augmente la fréquence des conditions météo propices aux incendies, et cause le réchauffement, la perte d'oxygène et l'acidification des océans.

La concentration de gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphère depuis 2011 a atteint un niveau inédit depuis deux millions d'années. Le CO₂ est le principal agent des gaz à effet de serre, qui sont à l'origine du réchauffement climatique. Les émissions de CO₂ sont, elles, largement dues aux énergies fossiles.

Le rapport souligne le besoin de décarbonation radicale et urgente de nos sociétés, de nos modes de production et nos modes de vie, afin d'éviter d'atteindre des points de bascule irréversibles. À moins d'une réduction immédiate, rapide et à grande échelle des émissions de gaz à effet de serre, limiter le réchauffement à 1,5°C sera hors de portée.

Localement, l'Observatoire Régional Climat Air-Energie (ORCAE) d'Auvergne-Rhône-Alpes, fait état d'une **hausse des températures moyennes annuelles** sur le territoire de la CAPI de **+2.3°C** entre 1953 et 2019 (illustration ci-dessous).

¹ « Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. »

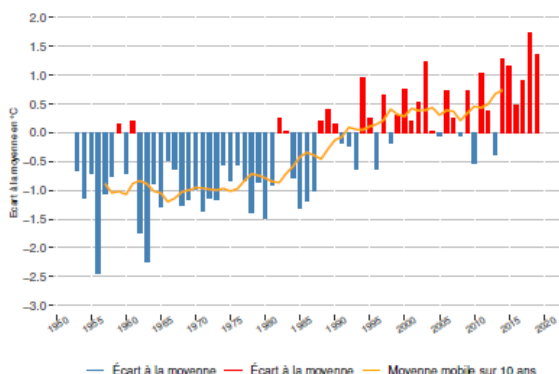
Le GIEC ne produit donc pas de nouvelles recherches ; il fait le point sur l'état des connaissances, à partir de l'évaluation critique des éléments issus des publications scientifiques.

Ces évaluations sont fournies aux gouvernements afin d'élaborer des politiques et de définir des orientations, et servent de base de travail dans le cadre des négociations des COP (Conférence des Parties).

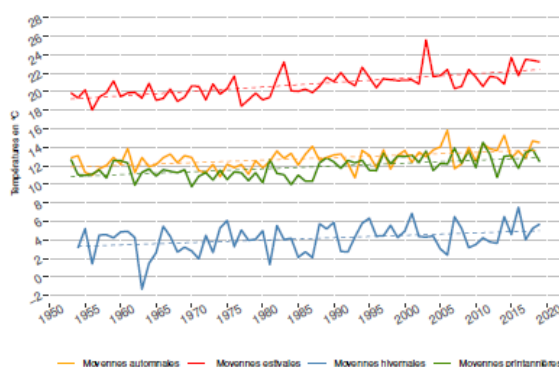
Les paramètres climatiques proposés dans cette section s'appuient sur une station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Lyon-Bron, station de référence représentative du climat du territoire CA Porte de l'Isère (C.A.P.I) et disposant de données mensuelles homogénéisées pour le paramètre étudié, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une correction permettant de gommer toute forme de distorsion d'origine non climatique (déplacement de station, rupture de série...).

Évolution des températures moyennes annuelles et saisonnières à Lyon-Bron (1953-2019 - altitude 197 m)

Écart à la moyenne 1981 - 2010 de la température moyenne annuelle à Lyon-Bron (°C, altitude 197 m)



Évolution des températures moyennes saisonnières à Lyon-Bron (°C, altitude 197 m)



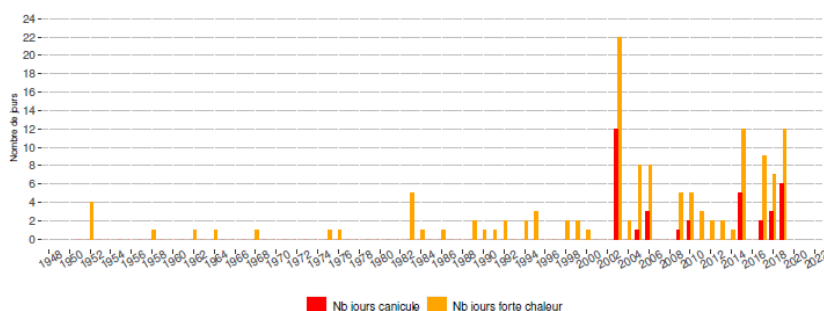
- Les températures moyennes annuelles ont augmenté de **+2.3°C** à Lyon-Bron entre 1953 et 2019.
- L'analyse saisonnière montre que cette augmentation est plus marquée au printemps (+2.1°C) et en été (+3.2°C).

La moyenne des températures maximales a également augmenté de l'ordre de +2.3°C à Lyon-Bron entre 1953 et 2019.

Le suivi du nombre de journées estivales, où la température maximale dépasse +25°C, montre une augmentation du nombre moyen de journées estivales de l'ordre de 24 jours pour Lyon-Bron entre les périodes 1960-1989 et 1990-2019.

Évolution du nombre de jours de canicule et de forte chaleur à Lyon-Bron (1951-2019 - altitude 197 m)

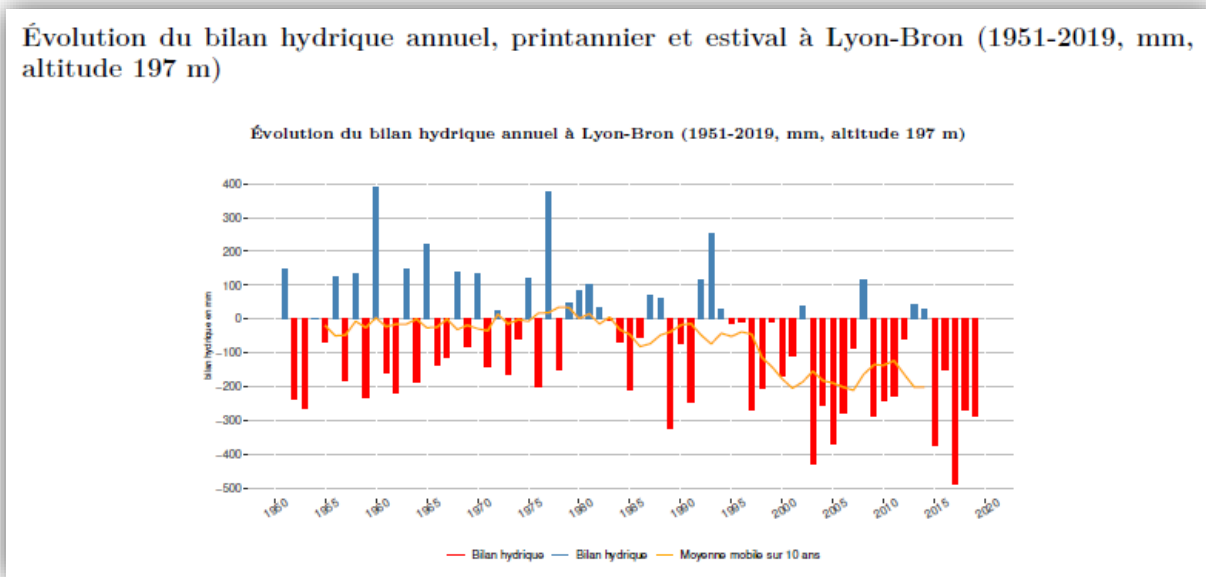
Évolution du nombre de jours de canicule et de forte chaleur à Lyon-Bron (altitude 197 m)



- La notion de forte chaleur est définie à partir de seuils de températures minimales et maximales¹, atteintes ou dépassées simultanément un jour donné. Une canicule correspond à une succession d'au moins 3 jours consécutifs de fortes chaleurs. Le troisième jour est alors compté comme le premier jour de canicule.

- On observe, à partir des années 90, une baisse du bilan hydrique annuel, sur tous les départements d’Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des déficits hydriques de plus en plus importants au printemps et en été. Ces évolutions sont dues essentiellement à l’augmentation de l’évapotranspiration des végétaux, du fait de l’augmentation générale des températures.
- Le bilan hydrique annuel a diminué de -131 mm à Lyon-Bron entre les périodes 1960 - 1989 et 1990 - 2019.

Évolution du bilan hydrique annuel, printannier et estival à Lyon-Bron (1951-2019, mm, altitude 197 m)



L'évolution des concentrations de polluants est en partie liée aux conditions climatiques. Ainsi, le changement climatique, en s'accroissant, aura un impact direct sur l'évolution de la qualité de l'air.

- L'ozone, polluant estival, est formé par une réaction initiée par le rayonnement solaire UV. Ainsi, un accroissement de l'ensoleillement et de la chaleur pourrait augmenter le niveau moyen d'ozone et avoir une incidence sur la survenue des épisodes de pollution à l'ozone.
- A proximité des axes routiers et dans les vallées alpines, les pics de pollution concernent les **particules fines** et le **dioxyde d'azote**.
- De plus, avec des étés plus secs, les feux de forêts pourront être plus nombreux, générant des **émissions supplémentaires d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)**, de particules, de monoxyde de carbone (CO), et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).
- En hiver, en cas d'augmentation des périodes anticycloniques associées à des inversions de température (ce qui favorise la stagnation des polluants dans les basses couches de l'atmosphère), les épisodes de **pollution aux particules** (en lien avec le chauffage individuel au bois peu performant) pourraient s'intensifier. A contrario, les températures plus douces pourraient conduire à une moindre utilisation des installations de chauffage et ainsi à une réduction des épisodes de pollution.
- L'augmentation de zones désertiques dans le sud de la région pourrait engendrer des épisodes de **particules telluriques**.
- La modification du climat devrait également s'accompagner de nouvelles maladies ou insectes ravageurs à traiter : le **recours aux pesticides** pour y faire face constitue un risque de pollution supplémentaire.
- Enfin, les dynamiques de **concentration de pollens** sont reconnues comme un des indicateurs du changement climatique. Leur concentration suit la courbe à la hausse des températures moyennes.

ii. Cadre général d'intervention de la CAPI

La CAPI poursuit la mise en œuvre de ses actions et politiques de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé en février 2020. Par ailleurs, elle a confirmé son ambition stratégique de devenir un Territoire à Energie Positive dans le projet de territoire CAPI 2026 :



Orientation N°2

Répondre aux défis environnementaux

Cette orientation vise à répondre aux défis actuels et futurs en proposant entre autres un renouvellement durable du bâti et des infrastructures de l'agglomération à travers cinq axes.

Axe 2

Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des acteurs ...
...En activant plusieurs leviers : la baisse de consommation énergétique, la rénovation/ construction du bâti, l'augmentation de production d'énergie renouvelable et le développement des mobilités douces.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat, la CAPI poursuit son intervention en faveur notamment de la rénovation énergétique. L'objectif est double : il s'agit d'une part d'améliorer la performance énergétique du parc existant ; d'autre part, de permettre aux occupants une réduction de la facture énergétique et un meilleur confort au sein de de leur logement.

iii. Exemples d'actions marquantes en 2021 en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de l'atmosphère

Maitrise de la consommation et de la demande en énergie dans le résidentiel

- Poursuite des dispositifs d'accompagnement territorial :
 - A destination des particuliers : MA RENO – évolution dans le cadre du SPPEH

Le dispositif MA RÉNO a été lancé en 2016 à titre expérimental grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis le 1er janvier 2021, il est devenu le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPEEH) dont l'objectif est d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement. Aussi, afin de permettre à un plus grand nombre de ménages d'en bénéficier, les élus de la CAPI ont souhaité faire évoluer ce service public pour le rendre plus efficace. L'accompagnement proposé est désormais plus complet et en une seule phase, plus avantageux et toujours personnalisé.

Il s'étend donc du bilan énergétique du logement jusqu'à la réalisation des travaux et du plan de financement correspondant. Le coût de cet accompagnement a été abaissé à 150 euros et les aides MA RÉNO pouvant aller jusqu'à 3000€ sont maintenant cumulables avec les certificats d'économie d'énergie. Enfin, que ce soit à destination d'un propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, le premier conseil est toujours gratuit, neutre et indépendant.

Les évolutions du dispositif ont été rendues possibles grâce au soutien de l'ADEME, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

Le dispositif MA RÉNO est doté d'un réseau de professionnels référencés RGE, représentant tous les corps de métiers. Le référencement implique la signature d'une charte d'engagement (qualité, professionnalisme, délais, etc.). Constitué pour répondre aux enjeux de la rénovation énergétique performante, le réseau compte 15 entreprises, artisans et maîtres d'œuvre.

En 2021, les conseillers MA RENO ont réalisé 107 conseils personnalisés et 25 accompagnements.

25711 € ont été versés par la CAPI au titre des aides MA RENO au profit de 14 projets de rénovation.

- A destination des bailleurs : AAP Réhabilitation + AAP construction neuve

Environ 600 000 euros par an en investissement sont dédiés à l'habitat par la CAPI. Elle accorde par exemple des subventions aux bailleurs sociaux pour la construction de logements neufs et la réhabilitation de logements énergivores.

En 2021, 200 000€ de subventions ont été accordées à des opérations de réhabilitation de logements sociaux. Les logements réhabilités ont des formes variées : un collectif de 67 logements, un immeuble collectif de taille moyenne avec 20 logements et un lotissement de 31 maisons individuelles avec un collectif de 5 logements. En moyenne, ces travaux devraient permettre de gagner deux classes énergie.

Deux opérations de construction neuve de logements sociaux ont été aidées par la CAPI en 2021. Un programme de 9 maisons individuelles et un collectif de 5 logements sur le coteau de Montbernier à Bourgoin-Jallieu a reçu une subvention de 16 000€. Un programme d'envergure (364 logements) dans le centre-ville de Bourgoin-Jallieu a aussi été aidé par la CAPI avec 87 000€ de subvention pour la construction de 73 logements sociaux.

- Signature d'un partenariat avec Voltalis

La CAPI soutient l'initiative de la société Voltalis qui propose aux foyers chauffés à l'électricité de faire des économies d'énergie sans aucune perte de confort, au travers d'un partenariat signé au printemps 2021. En pratique, un boîtier intelligent est installé gratuitement sur les panneaux électriques des citoyens qui le désirent. En cas de pic de consommation ou de déséquilibre énergétique sur le réseau, celui-ci réduit automatiquement la consommation des appareils les plus énergivores (radiateurs et chauffe-eau) pendant quelques minutes. La société fournit aussi une application mobile qui permet de suivre au plus près et de piloter au mieux sa consommation. Grâce à ce dispositif, les foyers peuvent réaliser jusqu'à 15% d'économies d'énergie, tout en participant à la régulation, et donc à la sécurité, de l'approvisionnement en électricité pour tous. Le déploiement opérationnel a débuté en août 2021 auprès des propriétaires de maisons individuelles mais également chez les locataires des bailleurs sociaux partenaires dont Alpes Isère Habitat. Environ 300 foyers ont été équipés sur cette fin d'année.

Conseil en Energie Partagé auprès des communes

Depuis 2018, la CAPI propose le service de Conseil en Energie Partagé en partenariat avec la CC Les Vals du Dauphiné aux communes du territoire. Le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a permis de maintenir et de consolider ce service pour permettre aux communes de bénéficier d'un accompagnement pertinent et renforcé. Il a également permis de soutenir l'élargissement de cette ingénierie technique mutualisé aux communes de plus 10 000 habitants avec un nouveau service dit « CEP+ » d'accompagnement à la gestion patrimoniale et énergétique des bâtiments communaux de l'Isle d'Abeau et Villefontaine.

En 2021, le service CEP a couvert 22 communes représentant 72 000 habitants soit 43% de la population de la CAPI et de la CCVDD, un taux bien plus élevé que dans d'autres territoires. Il a permis de maîtriser les consommations énergétiques et générer une baisse moyenne des consommations énergétique des bâtiments public de 2% par an permettant de limiter l'impact de la hausse du prix de l'énergie.

Promotion des énergies renouvelables

- Pré-étude potentiel PV des communes

Le solaire photovoltaïque est en première position parmi les énergies renouvelables mobilisables au sein de la CAPI avec un potentiel productible annuel total de 601 370 MWh.

La CAPI a pour ambition d'atteindre une production d'énergie renouvelable de 32% d'ici 2030 en mobilisant 240.000 MWh de production solaire photovoltaïque. Pour atteindre cet objectif, elle envisage d'installer des

panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments publics ou sur ses parkings mais elle souhaite également faciliter ces installations sur les bâtiments et parkings municipaux. Une telle opération nécessite un travail important sur le terrain pour prendre connaissance des sites en question mais aussi échanger avec les référents bâtiments des différentes communes. Dans ce cadre, la CAPI a rencontré une douzaine de communes à l'été 2021 de manière à établir un premier diagnostic des sites favorables à l'accueil d'installations photovoltaïques. Il permettra de revenir vers les communes pour étudier avec elles le cadre de mise en œuvre de ces installations.

- Schéma directeur ENR :

Afin de scénariser la mise en œuvre de sa stratégie de développement des énergies renouvelables (ENR), la CAPI souhaite se doter d'un Schéma Directeur de développement des ENR. Une mission a été confiée en novembre 2021 à un bureau d'étude spécialisé et à un groupe d'étudiants du Mastère Transition écologique et énergétique des territoires de l'ENSE3 – INP Grenoble dans le cadre d'un projet pédagogique, pour amorcer la réalisation de ce schéma.

- Soutien au projet de production d'Hydrogène du SITOM NI

Dans le cadre de ses activités de valorisation énergétique, le SITOM Nord-Isère a formulé le projet d'installer sur le site de son usine d'incinération des ordures ménagères, une unité de production d'hydrogène renouvelable par électrolyse en utilisant l'électricité produite par cogénération. La CAPI a soutenu ce projet aux côtés de la Région AURA dans le cadre du dépôt d'une candidature régionale à l'AAP Ecosystèmes territoriaux H2 de l'ADEME. La présence d'une unité de production d'H2 sur le territoire a été intégrée à la réflexion de la CAPI sur l'installation d'une station de distribution de carburants alternatifs renouvelables (voir p.12).

- Attribution du nouveau marché de maîtrise d'œuvre du méthaniseur

L'objectif de l'unité de méthanisation de Traffeyère, située sur les communes de Satolas-et-Bonce et Saint-Quentin-Fallavier, est de réduire progressivement notre dépendance aux énergies fossiles, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de construire, progressivement, un territoire exclusivement alimenté par des énergies renouvelables. Quand on sait que la station d'épuration, propriété de la CAPI, produit chaque année 6 500 tonnes de boues issues de graisses industrielles, mélangées avec 5 000 tonnes de déchets verts broyés sur le site, on mesure l'intérêt de réaliser le projet de méthanisation au sein de la station d'épuration de Traffeyère. La mise en place de cet outil industriel performant qui doit permettre la production et la vente d'énergie verte fait l'objet d'une attention particulière portée sur la qualité de vie des riverains avec notamment la diminution des odeurs sur le site. Suite à une première procédure infructueuse, le marché de maîtrise d'œuvre a été relancé et attribué en 2021. L'énergie produite par le méthaniseur à terme (injection prévue en novembre 2024) permettra d'alimenter en gaz naturel la consommation de 900 foyers ou 100 voitures ou 20 bus, ou 20 bennes à ordures roulant au GNV.

Transports et mobilité moins émetteurs de GES

Dans son projet de territoire CAPI 2026, la CAPI réaffirme son ambition de devenir un territoire à énergie positive, et d'accompagner les mobilités durables, en s'appuyant sur l'innovation et une coopération renforcée entre ses acteurs.

- Plan Des Mobilités

La CAPI a élaboré, en 2021, son nouveau Plan Des Mobilités (PDM) qui servira de feuille de route pour la durée du mandat. Pour concevoir ce Plan des Mobilités, la CAPI a souhaité mener un travail partenarial avec de nombreux acteurs publics et privés du territoire telles que les communes, les collectivités voisines, les associations, mais aussi la société civile.

L'objectif de ce plan est double. Il s'agit, premièrement, de permettre aux personnes qui se déplacent sur le territoire d'utiliser des modes de déplacements vertueux, c'est-à-dire plus propres et plus respectueux de l'environnement à travers un plan d'actions concrètes. Parmi elles : créer de nouveaux itinéraires doux (piétons et cyclables), développer des offres adaptées (autopartage), promouvoir les mobilités douces auprès des habitants.... Une stratégie qui s'inscrit dans la politique de développement durable menée par la CAPI. Deuxièmement, le futur Plan des Mobilités a également pour mission de renforcer la complémentarité entre les différents modes de déplacements sur le territoire. Pour cela, il devra proposer des solutions adaptées à tous les publics pour satisfaire le plus grand nombre.

- Un autobus électrique sur les lignes flexibus

Le 1er autobus électrique du réseau RUBAN a été commandé en 2021 pour une mise en service début 2022 sur les lignes Flexibus (desserte du Parc de Chesnes) à Saint-Quentin-Fallavier. Il vient renforcer la flotte roulante propre du réseau, constituée de 2 autobus alimentés au gaz (GNV) mis en circulation en 2020 et 2021. Son arrivée a également nécessité l'implantation d'une borne de recharge au dépôt de bus de Villefontaine. D'une longueur de 8,3 mètres et d'une capacité de 58 places, cet autobus électrique à gabarit réduit répond à la politique de transition énergétique menée par la CAPI. Cette dernière a d'ailleurs bénéficié de subventions pour acquérir l'autobus : 105 000 euros du programme CEE MoéBUS et 88 442 euros de dotation de soutien à l'investissement local de l'état (DSIL). Ces subventions représentent 43% du montant total de l'acquisition.

- Poursuite du schéma directeur cyclable : prolongement de la voie verte Bourbre et aménagements innovants

Inaugurée le 13 mai 2017, la Voie verte de la Bourbre a été financée par la CAPI dans le cadre de son schéma directeur Vélo, pour faciliter l'usage du vélo au quotidien. Elle permet de relier L'Isle d'Abeau et Bourgoin-Jallieu centre en 15 minutes seulement à vélo. Un nouveau tronçon d'1,6 km avec ses équipements dédiés a été aménagé entre l'aire du Gâ et le boulevard Saint-Germain sur la commune de L'Isle d'Abeau. Les travaux d'extension du parcours, menés par la CAPI entre septembre 2020 et le printemps 2021, ont permis de développer cette liaison fonctionnelle aux multiples usages (vélo, course, marche...). Outre la réalisation d'un parcours vélo ludique à destination des enfants sur l'aire du Gâ, du mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique) ainsi que deux panneaux pédagogiques sur l'environnement ont été installés le long du tronçon. Le coût global des travaux s'élève à 254 000 euros HT, co-financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la CAPI.

La CAPI et la commune de Vaulx-Milieu ont commencé, depuis le 15 novembre, des travaux sur la Rue de la Commanderie du temple pour sécuriser la circulation des modes doux. Une chaussée à voie centrale banalisée et une à double sens cyclable sera aménagée sur la Rue de la Commanderie du temple. L'approche est innovante avec une redistribution de l'espace par un marquage au sol spécifique :

- les vélos circuleront sur les rives latérales ;
- les véhicules motorisés circuleront sur la voie centrale ;
- et en cas de croisement avec un autre véhicule, ils seront autorisés à se déporter sur la rive, en prenant garde à la présence éventuelle de cyclistes.

L'objectif est de réduire les vitesses et partager la voirie entre tous les usagers.

- Etude écosystème carburants alternatifs GNV-H2 :

Début 2021, il apparaît que le contexte de développement de projets des acteurs locaux et de soutien des acteurs publics en la matière est propice au lancement d'une réflexion concernant la structuration d'un écosystème de production-distribution-usages de carburants alternatifs aux énergies fossiles à l'échelle du territoire pour les besoins de mobilité du territoire. Aussi la CAPI s'est faite accompagner et conseiller pour identifier les

potentialités du territoire et soutenir la réalisation des projets les plus cohérents et pertinents de son point de vue dans le cadre d'une étude réalisée par le groupement EY & Associés – Enerka – Akajoule. La Région AURA, l'ADEME et la Banque des Territoires ont soutenu financièrement la CAPI pour la réalisation de cette étude.

La mise en œuvre de tels projets, envisagée courant 2022-2023, permettra d'identifier des scénarii pour la mise en place et l'approvisionnement de station(s) multi-énergie sur le territoire et ainsi d'offrir des solutions de mobilité vertes qui répondent aux ambitions du territoire en matière de transition énergétique tout en préfigurant les besoins de mobilité actuels et futurs des entreprises et usagers du territoire. A terme, elle produira des effets positifs sur les émissions de GES et la qualité de l'air du territoire et au-delà (aire métropolitaine lyonnaise), en contribuant à réduire fortement les émissions de polluants liés au transport routier.

- Réflexion sur la remise en état et l'utilisation de la voie ferrée du Parc international de Chesnes

Avec le parc international de Chesnes, première zone logistique terrestre française, la CAPI supporte un important flux de marchandises. La CAPI souhaite profiter du nouveau contexte européen et national favorable au développement du fret ferroviaire pour poursuivre au niveau de son territoire une dynamique en faveur du report de la route sur le rail de certains flux de marchandise. Cette dynamique pourrait reposer notamment sur une meilleure utilisation des voies ferrées irriguant le parc international de Chesnes qui sont exploitées pour 3 entreprises embranchées à ce jour.

Une première étape de réflexion a constitué, en 2019, en une étude de chiffrage du coût de la remise en état de la voie ferrée du Parc, dont une partie des voies inutilisées et non maintenues, ne sont pas en état correct pour la circulation.

Une deuxième étape a été lancée fin 2021 avec une étude d'opportunité visant à rechercher une gouvernance et un modèle économique viable qui permette l'exploitation et l'utilisation de la voie ferrée par davantage d'entrepôts embranchés. Le lancement de cette étude prend appui sur des demandes d'utilisation par des entreprises du Parc, qui restent toutefois à approfondir.

L'expérimentation d'innovations routières en voirie

La CAPI a adopté depuis 2011 une démarche développement durable sur ses travaux de voirie, avec un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 20%. Les orientations stratégiques consistent à lutter contre le changement climatique, à être un acteur clé du recyclage et de l'économie circulaire, à préserver la biodiversité et à favoriser les initiatives en faveur de la croissance verte. Ainsi la CAPI expérimente des solutions techniques innovantes sur ses chantiers de voirie.

Fin 2020, la Direction VEPEP a engagé une mission auprès des services du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), pour mener à bien cette phase technique. L'année 2021 a été consacrée au choix des procédés techniques innovants à mettre en œuvre de manière expérimentale sur des chantiers tests du territoire, et au déploiement des chantiers pilotes qui ont débuté à l'été.

INNOVATIONS TESTÉES :

- Avenue des Frères-Lumière à Bourgoin-Jallieu (2 140 m², travaux fin août) : application comparative d'une solution classique de rénovation de chaussée avec une solution innovante à base de liant végétal.
- Rue du Morellon à Saint-Quentin-Fallavier (8 640 m², travaux à compter du 7 juillet) : solution sur la base notamment d'un rabotage de l'existant, pour une durée de service estimée à 20 ans. Mise en œuvre de béton bitumineux à hautes performances permettant l'économie d'épaisseurs de matériaux dans la structure des couches de roulement et d'assise.

Au chapitre des innovations, le chantier de l'avenue des Frères-Lumière intègre l'application d'une solution 100% bio-sourcée, avec un liant végétal issu de la sylviculture et des rejets de l'industrie papetière. Les deux chantiers de l'été ayant pour caractéristiques communes une réutilisation et un fort taux de recyclage des matériaux en place (> 40%), une température de fabrication abaissée de 180° à 140° et un procédé respectueux des ressources, de l'environnement et des hommes.

Après ceux de Saint-Quentin-Fallavier et Bourgoin-Jallieu à l'été 2021, c'est à Vaulx-Milieu qu'une innovation a été testée à l'automne : le procédé Thermopatchs. Cette technique de réparation à chaud de dégradations superficielles et localisées des chaussées, avec un réchauffeur thermique, présente plusieurs atouts : durabilité, absence de déchets sur le chantier, nuisances sonores limitées, pas de dégagement de poussière...

B. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,

i. Le contexte actualisé

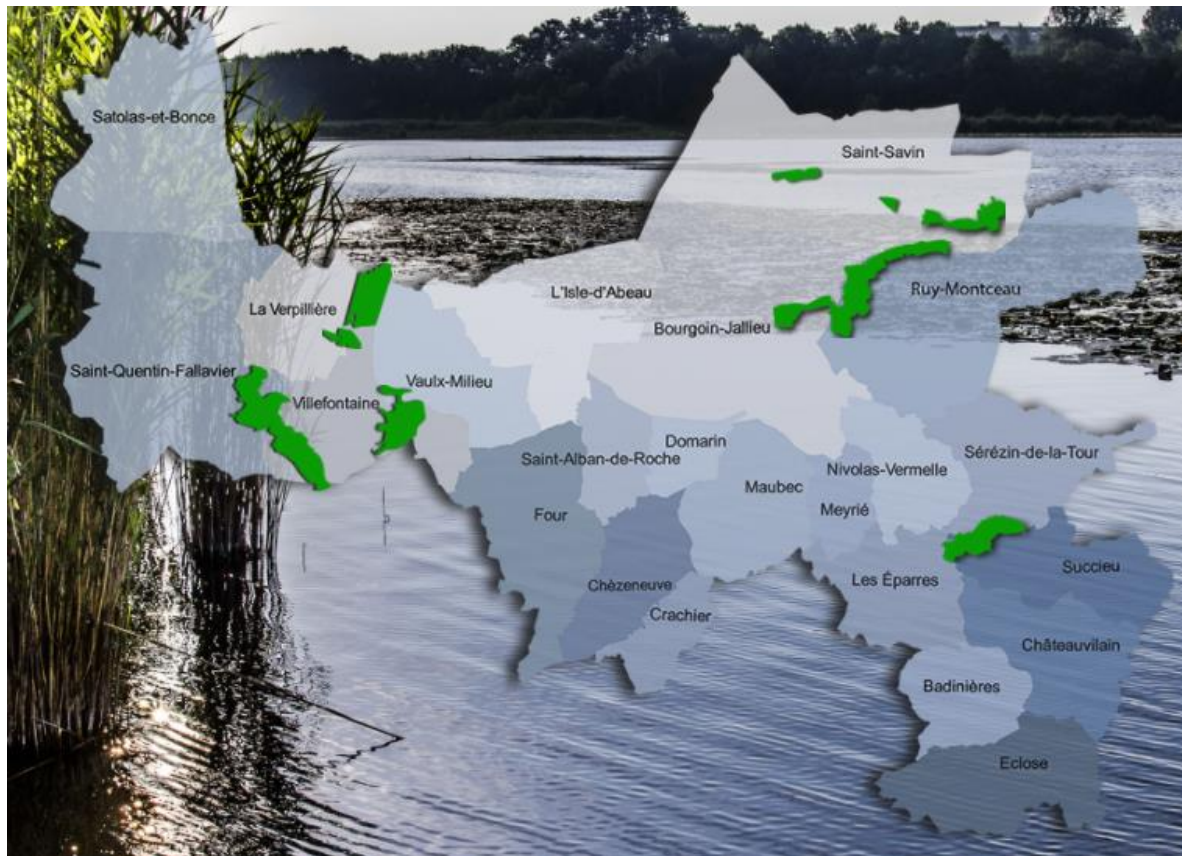
Composition de l'espace

- 15 300 Ha de zone agricole (61% du territoire)
- 102 Ha zones humides, (0.41% du territoire)
- 5 600 Ha zones urbanisées (22% du territoire)
- 4 100 Ha forêt et milieux semi-naturels (16% du territoire)

Les espaces naturels de la CAPI

La CAPI compte :

- 6 Espaces naturels sensibles identifiés par le département de l'Isère
- 1 Réserve Naturelle Régionale
- 1 Site de confluence
- 1 zone Natura 2000



ii. Cadre général d'intervention CAPI 2026



Orientation N°2

Répondre aux défis environnementaux

Cette orientation vise à répondre aux défis actuels et futurs en proposant entre autres un renouvellement durable du bâti et des infrastructures de l'agglomération à travers cinq axes.

Axe 3

La préservation des paysages, des ressources, des espaces agricoles et forestiers et de la qualité de l'air et de l'eau...

...Pour conserver et améliorer la qualité de vie sur le territoire.

iii. Exemples d'actions marquantes en 2021 en matière de préservation de la biodiversité et de protection des milieux et des ressources

Gestion des mesures compensatoires

Le projet définitif de renaturation de la Bourbre a été validé par les 2 maîtres d'ouvrage SMABB et CAPI. Ce projet ambitieux permettra dans sa première tranche d'améliorer les fonctions d'autoépuration de la rivière sur plus de 2 kilomètres, tout en lui offrant une nouvelle insertion paysagère, plus naturelle. Les travaux, débutés fin 2021, devraient s'achever au printemps 2023.

Les espaces naturels et les corridors écologiques

Le nouveau plan de gestion de la réserve a été validé en décembre 2020. Il définit la feuille de route des 5 prochaines années pour la valorisation et la préservation du site, à travers 82 opérations, pour un budget de 367 000 euros en fonctionnement et 234 000 euros en investissement.

Les plans de gestion des sites de Fallavier/vallon du Layet et des lacs sont en cours d'évaluation et de réécriture.

Dans le cadre d'un contrat visant à restaurer et préserver les milieux de la vallée de la Bourbre, la CAPI a lancé la construction d'un passage à petite faune en bordure du site de l'ENS des lacs sur la commune de Saint-Savin. Ce petit tunnel permettra aux petits animaux sauvages (batraciens, rongeurs...) de traverser la voie sans risquer de se faire écraser afin de rejoindre tranquillement le lac de Saint-Savin, zone de reproduction. Ce corridor écologique est un ouvrage essentiel au maintien de la biodiversité de notre territoire.

Préservation de la ressource en eau

- Paiements pour Services Environnementaux

Financées par l'agence de l'eau, les expérimentations de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) rémunèrent les pratiques agricoles bénéfiques à l'environnement. Au-delà de la contractualisation en direct avec les agriculteurs (Minimis, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques...) qui s'est poursuivie, la CAPI est engagée dans cette démarche en faveur de l'eau potable.

L'urgence environnementale et climatique qui impacte notamment la biodiversité appelle une action résolue des pouvoirs publics. Le secteur agricole est particulièrement concerné par cette problématique et peut constituer un domaine de reconquête de la biodiversité. L'État a décidé d'expérimenter une nouvelle modalité d'action via le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs. Cette action s'intègre dans le plan biodiversité du 4 juillet 2018. Dans un premier temps, l'agence de l'eau a prévu de mobiliser cet outil sur un nombre de territoires limité. La candidature de la CAPI a été retenue sur le territoire de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. La CAPI qui exerce la compétence de la distribution de l'eau potable sur son territoire depuis 2007 et gère 32 captages. Au vu des sécheresses successives et des aléas liés au dérèglement climatique, il est indispensable de sécuriser cette ressource. L'augmentation continue de la population et de ses besoins en eau conduit la CAPI à mobiliser l'ensemble des ressources en eau du territoire. Le projet de PSE sur la CAPI est donc axé sur sept zones de captages réparties sur le territoire, afin d'améliorer ou de maintenir la bonne qualité de l'eau pour les années à venir. Le projet présenté par la CAPI a été le premier signé au niveau de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, démarrant dès 2021.

Le PSE engage 51 agriculteurs pour 6000 hectares de terrains agricoles pour les 5 ans à venir, de début 2021 à fin 2025. Contrats de 5 ans financés par l'agence de l'eau avec une rémunération proportionnelle à leurs pratiques environnementales : les agriculteurs ayant au moins une parcelle dans les zones de captages ciblées sont éligibles, le dispositif intègre ensuite la totalité de leurs surfaces.

L'année 2021 est la première année de mise en fonctionnement de cette expérimentation. Le bilan en est très positif, les agriculteurs ayant mis en place les améliorations de pratiques prévues sur les 5 indicateurs mesurés chaque année.

Cela se traduit sur le territoire par une augmentation des cultures demandant peu ou pas d'engrais et de traitements, telle que la luzerne, l'augmentation des jachères polliniques (mise au repos des terres avec implantation de fleurs favorables aux insectes pollinisateurs), la diminution des traitements herbicides remplacés par des techniques mécaniques (désherbage par binage, ou utilisation de herse étrille...)

- Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Cet outil mis en place en 2020 sur 3630 ha a permis de sanctuariser des zones agricoles et naturelles qui garderont ces vocations.

L'année 2021 a permis de mettre en place quelques actions prévues dans le programme qui accompagne ce dispositif réglementaire : une protection physique de certaines zones agricoles et naturelles a été possible grâce aux communes qui ont bénéficié d'aides pour la pose de barrières empêchant la circulation de véhicules non autorisés. Cette action limite directement les actes de malveillance tels que la destruction des cultures et le dépôt d'ordures.

- Lancement Schéma directeur Eau potable

Face à un contexte réglementaire strict, des contraintes climatiques et le développement économique et résidentiel du territoire, la Direction Eau et Assainissement adapte régulièrement sa stratégie pour garantir la disponibilité de la ressource en eau, en qualité et en quantité suffisante. Parce que l'eau est un bien commun et un élément vital, elle est le produit alimentaire le plus surveillé. Les contrôles effectués sont nombreux car ils doivent répondre à plusieurs critères de potabilités fixés réglementairement. L'assainissement est aussi soumis à de fortes contraintes réglementaires. L'un des grands défis consiste à garantir l'accès à l'eau à tous les usagers.

Pour structurer sa stratégie à moyen terme, la CAPI souhaite mettre en place un schéma directeur en eau potable sur l'ensemble des communes de la CAPI, y compris celles d'Eclos-Badinières et Les Eparres dont la gestion a été transférée courant 2018. Au printemps, la CAPI a ainsi lancé un marché d'études avec 4 phases dont les missions et les objectifs sont les suivants :

- Phase 1 : Recueil, analyse et synthèse des données existantes Cette phase permettra d'avoir une représentation la plus complète et la plus fiable possible de l'état de fonctionnement du service existant.
- Phase 2 : Besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles. Cette mission évaluera l'évolution des besoins en moyenne et en pointe en alimentation en eau potable et sa répartition sur les secteurs principaux de distribution.
- Phase 3 : Etudes des ressources potentielles. Cette phase permettra d'évaluer les ressources d'eau mobilisables en prenant en compte les économies d'eau possible et l'impact de leur exploitation sur le milieu naturel y compris en période critique (sécheresse...).
- Phase 4 : Schéma directeur en eau potable. Il a pour but de proposer et comparer des scénarios répondant aux insuffisances actuelles et futures, de proposer les modalités de suivi pour pérenniser la gestion patrimoniale des équipements et ressources, proposer une sécurisation de la ressource en matière de protection sanitaire et de diversification, étudier le scénario retenu.

L'Agence de l'eau contribue au financement de ces études.

- Approbation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques

Le SMABB a lancé de 2016 à 2018 une étude stratégique sur la ressource du territoire du SAGE en tant qu'animateur de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette étude a permis l'identification de zones dites de

Sauvegarde permettant la protection de la ressource en eau potable. Ces zones constituent de nouveaux outils afin de garantir une eau potable pour le futur. 18 zones de Sauvegarde (ZS) ont ainsi été définies dont 4 concernent le territoire de la CAPI. Les principes de règles qui sont associées à chaque zone de sauvegarde correspondent aux bonnes pratiques et arbitrages équilibrés entre les usages que les acteurs du territoire proposent de mettre en place pour sauvegarder ces ressources en eau. La CAPI a approuvé, au printemps 2021, la délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques en eau potable, ainsi que les principes réglementaires associés à ces zones.

Préservation de la qualité de l'air

- Remplacement des appareils de chauffage au bois non performants

Se chauffer au bois est une bonne solution pour couvrir ses besoins énergétiques tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, lorsqu'il est mal utilisé ou peu performant, le chauffage au bois peut avoir un impact sur la qualité de l'air et sur le budget énergie d'un foyer. Ainsi la CAPI dans le cadre de l'accompagnement proposé par le service public MA RÉNO, a instauré en décembre 2021 une prime à l'attention des particuliers pour remplacer les anciens systèmes de chauffage au bois par des appareils plus performants. D'un montant forfaitaire de 500 euros, ce bonus « Air-Bois » vient en complément des aides aux travaux MA RÉNO.

- Lutte collective contre l'Ambroisie

Dans le cadre de sa campagne contre l'ambroisie, la CAPI a accompagné 7 communes (Nivolas- Vermelle, Villefontaine, Serézin-de-la-Tour, Four, Vaulx-Milieu, Saint-Savin et Maubec) qui ont accepté de mutualiser leurs actions pour réduire les coûts de traitement. La CAPI a ainsi financé à hauteur de 12 000€ le diagnostic, la cartographie et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, réalisés par le bureau d'études spécialisé Evinerude. Les communes ont, elles, pris en charge le fauchage, l'arrachage et la végétalisation. 6630 m de linéaires ont été fauchés et 43 820 m de linéaires seront végétalisés entre novembre 2021 et février 2022.

C. Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,

i. Le contexte actualisé de la CAPI

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE



- 108 000 habitants ;
- Une tendance démographique positive au sein d'un territoire dynamique (deux fois supérieure à celle du département) ;
- Une population qui a presque triplé en 50 ans ;
- Une augmentation du nombre de résidences principales proportionnelle à l'augmentation de la population du territoire (92,5% de logement sont des résidences principales).

...mais

- Des disparités sur la répartition de la population sur le territoire et sur le plan social ;
- Un vieillissement de la population (même si le taux de moins de 15 ans reste stable) ;
- 5 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur trois communes (L'Isle d'Abeau, Villefontaine et Bourgoin-Jailleu), ces territoires représentent 25% de la population de la CAPI.

UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT BON VIVRE



- De nombreux équipements culturels et sportifs, permettant à notre territoire de répondre à tous les besoins de ses habitants en termes de loisirs ;
- Un cadre de vie agréable, couplé à un environnement préservé (7 sites naturels) propice aux activités extérieures (320 km de sentiers de randonnées) ;
- 4 871 associations (chiffres en février 2019) ;
- 35 structures petite enfance ;
- 18 793 familles avec enfants installées sur le territoire ;
- De nombreux services quotidiens : voirie, eau et assainissement (4 stations d'épuration ; 48 581 abonnés (eau potable en 2018) gérés directement par la CAPI, 350 kms de voirie communautaire, 60 carrefours à feux, 18 500 points lumineux).

...mais

- Une politique sportive et culturelle à structurer à l'échelle du territoire ;
- Une offre de services à équilibrer ;
- Une coordination de l'offre public-privé à améliorer.

ii. Cadre général d'intervention CAPI 2026



Orientation N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire

L'histoire particulière de la CAPI a marqué l'urbanisme de son territoire en polarisant les zones d'activités et de services sur quelques communes. Cette orientation a donc pour objectif de renforcer la cohérence et travailler sur l'équilibre de son organisation à travers cinq axes.



Orientation N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies

Cette orientation vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie de tous au quotidien. Les questions de l'identité de la CAPI, de la solidarité et de la qualité de vie pour les habitant(e)s sont prégnantes sur le territoire. Cette orientation poursuit donc l'objectif de favoriser les échanges entre les citoyens ou entre les acteurs. Il s'agit également d'améliorer la vie de tous les jours grâce aux différents services rendus par les acteurs publics. Elle se décline en quatre grands axes.

Le cadre de l'action culturelle de la CAPI

La CAPI porte depuis plusieurs années un PLEAC, dont le dispositif est piloté par Le Vellein, Scènes de la CAPI et auquel participe le Conservatoire Hector Berlioz CAPI, à destination des scolaires en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et les 22 communes qui la composent.

L'ambition est de permettre l'accès à la culture pour tous partout sur le territoire. L'action culturelle en milieu scolaire est une priorité de la CAPI. Son objectif est de participer à l'éducation artistique et culturelle des jeunes publics, dès le plus jeune âge, en ouvrant toute une génération à l'expression, à la création et à la réflexion artistique. Chaque année, ce sont plus de 6000 élèves qui bénéficient des projets PLEAC, soit 270 classes (50 écoles, 10 collèges, 6 lycées) et plus de 1700 heures d'interventions d'artistes.

iii. Exemples d'actions marquantes en 2021 permettant l'épanouissement de tous les êtres humains

Satisfaction des besoins essentiels : logement – eau potable – santé

- Réhabilitation du réservoir de la Bâche du Vernay à Ruy-Montceau

Compétente en matière de gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur son territoire, la CAPI investit et réalise d'importants travaux tout au long de l'année pour maintenir la qualité de l'eau potable et entretenir le réseau d'assainissement. Dernière opération en date : la réhabilitation du réservoir de la Bâche du Vernay à Ruy-Montceau. Ces travaux, d'un coût de 1,02 million d'euros TTC, ont été pris en charge à parts égales par l'Agence de l'eau et l'intercommunalité, et réalisés tout en maintenant le fonctionnement de l'ouvrage. L'intervention a permis de remédier à des dysfonctionnements diagnostiqués sur cet équipement stratégique de 1 600 m³, alimentant la quasi-totalité de la commune de Bourgoin-Jallieu et plusieurs communes limitrophes. Autre objectif affiché par la CAPI : sécuriser l'alimentation en eau potable et garantir la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

- Maintien des services pendant la crise sanitaire

La CAPI a lancé une plateforme d'entraide et de solidarité à destination des Capisérois. Elle a réalisé une dotation de masques réalisés par 2 entreprises du territoire pour chaque habitant (1 habitant, 1 masque).

Elle a maintenu les services publics essentiels, y compris ceux gérés par des délégataires :

- l'offre de transport public RUBAN
- l'offre de collecte des déchets pour les habitants et les entreprises
- le service d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement

Les conditions d'accueil pour recevoir le public ont été adaptées : lancement d'un service de retrait de documents en Médiathèques (principe du « drive » et du « click and collect ») ; réouverture des médiathèques, golf, piscines avec prises de rdv ou réservation de créneau.

La CAPI a participé avec 10 communes, la ville de l'Isle d'Abeau et l'ARS à la mise en place d'un Centre de vaccination Covid-19 sur L'Isle d'Abeau.

Education et formation tout au long de la vie

- Un réseau de proximité

Le territoire de la CAPI ne compte pas moins de 11 bibliothèques et médiathèques, des lieux d'éveil et d'apprentissage, de connaissances et de culture où l'on peut consulter et emprunter livres, magazines, journaux, CD et DVD... Aussi, le réseau des médiathèques propose une programmation culturelle tout au long de l'année. Le réseau a fourni un travail important en cette période de crise sanitaire pour assurer l'accès au service en toute situation : drive...

- L'Université Populaire

« Pas d'âge requis, ni de titres ou de niveaux demandés, pas de contrôle des connaissances, pas d'examen ni de diplôme délivré », et en plus de cela, une gratuité complète : tels sont les principes de l'Université populaire relancée cette année par la Médiathèque de la CAPI. Concrètement, un cours de deux heures, comprenant un exposé théorique et une discussion, est dispensé chaque semaine, le jeudi à 19h30 à l'auditorium Jean Carrière de l'Isle d'Abeau. Cette année, l'Université populaire se penche sur le thème du retour à la terre, avec un fort ancrage écologique. Interviendront, de novembre 2021 à avril 2022, des urbanistes, géographes, économistes mais aussi des spécialistes du jardinage ou de la construction en terre crue.

- Le soutien au réseau des Ateliers sociolinguistiques

Dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville, la CAPI a apporté en 2021 un soutien financier aux associations de proximité et collectivités mettant en œuvre des ateliers sociolinguistiques dans les quartiers (actions pour la maîtrise de la langue et l'inclusion sociale des personnes d'origine étrangère). En complément, la CAPI anime avec l'IRIS-IREPS, le réseau des Ateliers sociolinguistiques qui permet notamment de qualifier les intervenants et proposer un accompagnement qualitatif des publics.

Accès à une éducation de qualité

Dans le cadre du Contrat de Ville, et en lien avec le GIP Programme de Réussite Educative, la CAPI favorise le déploiement d'actions visant à soutenir la réussite éducative des enfants et des jeunes des quartiers. Par exemple, la CAPI a soutenu la mise en place d'une action de mentorat portée par l'AFEV (Association De La Fondation Etudiante Pour La Ville) : un groupe de lycéens accompagne individuellement chaque semaine des collégiens et écoliers des quartiers prioritaires pour les aider dans leur scolarité en répondant à leurs questions, en les encourageant, en les aidant à se projeter dans le lycée, en les remobilisant dans leurs apprentissages (le rapport à l'école, la confiance en soi), en les aidant à lever les freins (mobilité, autocensure) face à leur orientation.

Parité et égalité professionnelle

Dans le cadre du Contrat de Ville, les actions faisant l'objet d'un soutien financier sont examinées sous le prisme de l'égalité filles-garçons. Une attention particulière est portée à l'accès des filles aux activités sportives et culturelles.

A titre d'exemple, en 2021, la CAPI a soutenu l'action « La radio qui fait boom » proposée par Les Abattoirs en direction des jeunes des quartiers. Une émission de radio a été enregistrée à cette occasion par des élèves du collège Doisneau de l'Isle d'Abeau, sur le sujet de la place des femmes dans la musique.

Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité

Mis en scène par les artistes jongleurs du Collectif Petit Travers, le spectacle participatif, Les Moissons, qui a réuni 23 habitants du territoire de la CAPI, devait être présenté à la Biennale de Cirque 2021, finalement reportée à 2022. Mais grâce aux efforts communs de tous (artistes, amateurs, acteurs culturels), il a pu se jouer le 10 juin sur la scène du Théâtre du Vellein. Un très beau projet plébiscité et longuement applaudi par le public présent ce soir-là.

Le Vellein, Scènes de la Capi se délocalise en hors-les murs tout au long de l'année pour venir au plus près des habitants du territoire. Par exemple, le spectacle de théâtre Gaïa, le camion à histoires, visible dès 4 ans, qui explore l'histoire de la Terre, a été joué le 8 décembre à Éclose-Badinières, le 11 à Meyrié et le 15 à Saint-Alban-de-Roche.

- Le PLEAC

Dans le cadre du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC), les médiathèques ont organisé une rencontre entre les classes de la CAPI et la photographe et plasticienne Claire Dé, autrice d'ouvrages intrigants dans lesquels elle transforme des objets anodins en matière artistique.

- Déploiement de l'offre de lecture « Facile à lire »

La CAPI a obtenu la validation du Ministère de la Culture pour la mise en place du dispositif « Facile à Lire » dans les médiathèques CAPI Champfleuri à Bourgoin-Jallieu, à Villefontaine, Agnès VARDA à L'Isle d'Abeau et André MALRAUX à La Verpillière.

« Facile à lire », qu'est-ce que c'est ? C'est une démarche nationale qui vise à rendre la lecture accessible à un public qui ne fréquente pas ou très peu les bibliothèques. Elle comprend un ensemble de règles permettant de faciliter la compréhension de la communication écrite et audiovisuelle auprès de personnes qui n'ont jamais maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire.

« Facile à lire », c'est :

- des espaces identifiés présentant une sélection d'ouvrages « faciles à lire » ;
- des ouvrages présentés de face ;
- de la médiation et un accompagnement partenarial afin de faire venir des personnes qui ne viennent pas, a priori, à la bibliothèque.

Ainsi, les médiathèques CAPI s'appliqueront prochainement à la mise en place de ce dispositif par la présentation de son fond d'ouvrage avec un mobilier repérable et mobile. Celui-ci sera réalisé par le service Menuiserie de la CAPI. Un beau projet transversal qui associera également des partenaires et acteurs sociaux du territoire.

- Prix Nord Isère : 15ème édition du prix littéraire

Le Prix Nord Isère (PNI) réunit chaque année les 3-15 ans pour élire leurs livres jeunesse préférés. Un temps fort dans les écoles et les médiathèques du territoire en partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Isère & Ma Petite Librairie (Bourgoin-Jallieu). Cet événement vient, pour la 15ème année, donner envie de lire aux enfants et leur faire franchir les portes des bibliothèques. Ils étaient plus de 15 000 jeunes à participer et 57 bibliothèques ont hébergé l'organisation des votes.

Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics

- Location d'un vélo cargo

Depuis l'été 2021, le réseau de transport RUBAN propose la location d'un vélo cargo électrique dans ses agences à Bourgoin-Jallieu et Villefontaine. Testé et approuvé par des familles avant sa mise en circulation, il permet de transporter jusqu'à 4 enfants. Ses atouts : une offre adaptée aux besoins des utilisateurs qui peuvent se déplacer sans effort sur le territoire. Ce véhicule complète le service de Vélos à Assistance Électrique (VAE) proposé par le réseau RUBAN.

- Mon week-end à la CAPI

Pour faire connaître toute l'offre touristique du territoire, la CAPI et son Office de Tourisme ont lancé, en avril, le site web www.monweekendalacapi.fr. Une mine d'informations sur les bons plans, sorties et bonnes adresses des 22 communes de l'agglomération. Inciter les Capisérois et visiteurs de proximité à partir à la découverte patrimoniale et touristique de leur territoire, tel est l'objectif de ce nouveau portail web. Son utilisation a d'ailleurs été pensée pour faciliter les recherches puisqu'il recense toute l'offre touristique de la CAPI, accessible en un seul clic. À travers ses quatre rubriques (découvrir, séjourner, déguster, agenda), le site dévoile un large panel d'informations sur les activités, parfois insoupçonnées, proposées sur le territoire (plein air, loisirs, patrimoine, randonnée...), les adresses gourmandes (bonnes tables, producteurs locaux, marchés...), l'agenda du moment ou encore un large éventail d'hébergements. Les citoyens ont également la possibilité de communiquer sur un événement qu'ils organisent, présenter une association, ou tout simplement partager des idées de balades ou de lieux insolites (formulaire en ligne sur le site). Véritable outil d'attractivité du territoire, ce nouveau portail web devrait ainsi contribuer à la relance progressive de l'écosystème touristique local.

- Golf des 3 vallons : des parcours pour tous

Avec ses 42 hectares d'espaces vallonnés au cœur d'une nature préservée, le Golf Public CAPI des 3 Vallons, situé sur L'Isle d'Abeau, est le terrain de jeu favori des golfeurs de la région, qu'ils soient débutants ou confirmés. Réputé pour sa qualité et la variété de ses obstacles techniques (bunkers, plans d'eau...), le golf offre une grande diversité de jeu grâce à son parcours 9 trous de 2829 mètres (par 36), son parcours compact de 9 trous de 938 mètres (par 27), ou encore sa zone débutant avec un parcours d'initiation gratuit de 6 trous, son practice abrité et ses putting green synthétiques. Quelques travaux et aménagements ont été réalisés cette saison (nouvel accueil, réalisation de ponts sur le grand parcours...) pour apporter davantage de confort aux joueurs. Et pour ceux qui souhaitent tout simplement profiter du cadre verdoyant du golf, il est possible de se promener sur le sentier nature et le parcours botanique. Sans oublier les plaisirs de la table avec le restaurant, ouvert toute l'année. Le golf développe un partenariat avec les enseignants et accueille tous les ans plusieurs classes pour initier les élèves à cette pratique souvent méconnue.

- La piscine, malgré tout

Lieux de détente, de bien-être mais aussi de rééducation, les piscines du territoire de la CAPI ont continué à proposer, malgré le contexte sanitaire, des créneaux spécifiques pour le public dit prioritaire. Étaient autorisées les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- Partenariat avec les clubs sportifs

Partenaire du CSBJ Rugby depuis 2009, la CAPI s'est également associée depuis le début de la saison sportive 2020-21 à deux autres clubs du territoire : le FCBJ (football) et le CSBJ handball. Au-delà de participer à l'attractivité, la notoriété et la résonance du territoire, ces clubs véhiculent des valeurs en adéquation avec celles de la CAPI : cohésion, fair-play, respect, tolérance, fraternité, lutte contre les discriminations... La CAPI

soutient ces clubs formateurs, qui développent des sections féminines mais aussi des actions à dimension sociale, comme le projet Foot pour tous. Ce projet a d'ailleurs été financé dans le cadre du contrat de ville de la CAPI et du Groupement Intérêt Public du Programme de Réussite Educative, et permet à des enfants de milieux modestes de pouvoir jouer – sans compétition, dans un esprit loisir – pour seulement dix euros à l'année.

D. Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

i. Le contexte actualisé

A travers les politiques d'habitat, d'insertion et de solidarité territoriale, la volonté des élus de la CAPI est de favoriser une production diversifiée de logements afin de répondre aux besoins des ménages ; de réduire les écarts entre les habitants des quartiers politique de la ville (10% de la population) et le reste de la CAPI en améliorant le cadre de vie mais aussi en soutenant des actions permettant par exemple la promotion de la citoyenneté et le renforcement du lien social, notamment par la médiation sociale, la culture et le sport, le soutien à l'emploi et le développement économique... La CAPI agit également en faveur des habitants les plus éloignés de leur emploi en leur proposant un parcours d'accompagnement individualisé afin de favoriser l'accès et/ou le retour à l'emploi. L'ensemble de politiques sectorielles et des actions mises en œuvre concourent ainsi à la solidarité territoriale.

ii. Cadre général d'intervention CAPI 2026



Orientation N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire

L'histoire particulière de la CAPI a marqué l'urbanisme de son territoire en polarisant les zones d'activités et de services sur quelques communes. Cette orientation a donc pour objectif de renforcer la cohérence et travailler sur l'équilibre de son organisation à travers cinq axes.



Orientation N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies

Cette orientation vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie de tous au quotidien. Les questions de l'identité de la CAPI, de la solidarité et de la qualité de vie pour les habitant(e)s sont prégnantes sur le territoire. Cette orientation poursuit donc l'objectif de favoriser les échanges entre les citoyens ou entre les acteurs. Il s'agit également d'améliorer la vie de tous les jours grâce aux différents services rendus par les acteurs publics. Elle se décline en quatre grands axes.

Le cadre d'intervention de la CAPI en matière d'emploi – insertion

La CAPI intervient par dispositif en lien soit avec la compétence développement économique et /ou celle de la politique de la ville et propose :

- Des actions financées à titre expérimental dans le cadre de la politique de la ville sur le volet emploi/insertion depuis 2009
- Un soutien financier auprès de la Mission Locale Nord-Isère avec une priorité pour les actions et projets à destination des quartiers prioritaires politique de la ville depuis 2009.

La Mission Locale ayant vocation à accueillir, mobiliser, informer, orienter et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'emploi et vers l'autonomie. Elle développe un accompagnement global afin de traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

- Des clauses d'insertion depuis 2010 dans le cadre des projets de rénovation urbaine et de marchés privés

La clause sociale d'insertion est un dispositif juridique permettant de développer des actions en faveur du développement durable, de lutte contre le chômage et les exclusions, et de contribuer au principe d'achats

socialement responsables. Au sein du territoire CAPI, cette clause doit permettre de favoriser l'emploi des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

- Un plan local d'insertion par l'emploi (PLIE) depuis 2016

Le PLIE propose un accompagnement renforcé et individualisé réalisé par des référents de parcours qui mobilisent des leviers pour faciliter l'accès à l'emploi de ses participants : des actions pour définir un projet / une reconversion professionnelle, rechercher activement une formation, réaliser des démarches d'accès à l'emploi.

Dans le cadre de l'accompagnement, les référents de parcours, s'appuient sur une offre facilitant le lien entre les participants et les entreprises, animée par une chargée des relations entreprises et orientent vers une programmation d'actions spécifiques interne au PLIE, pour soutenir la levée des obstacles à l'emploi (visites d'entreprises, atelier droit du travail, santé, aides financières à l'accès au code de la route et/ou au permis B, diagnostics linguistiques, ...).

- Une mission emploi depuis 2019 qui propose :
 - o des actions de structuration territoriale des acteurs de l'emploi (convention de partenariat Pôle Emploi / CAPI ; soutien aux événements emploi du territoire, charte de collaboration avec les agences d'emploi, ...)
 - o une communication à destination des entreprises et des demandeurs d'emploi (pages web : <https://economie.capi-agglo.fr/> ; <https://capi-agglo.fr/offres-demploi-capi-2019/> ; communication sur les aides mobilisables dans le cadre des fonds de revitalisation, ...)
 - o une offre de service concertée avec l'ensemble des partenaires afin de faciliter les recrutements pour les entreprises qui s'implantent ou se développent sur le territoire (identification des besoins d'accompagnement en matière d'accompagnement, diagnostic réalisé par une chargée de mission emploi, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions d'accompagnement adapté au besoin et avec les acteurs de l'emploi)

En 2021, les élus de la CAPI ont souhaité lancer une étude afin de définir une politique emploi – insertion qui permettra de structurer son intervention voire de la faire évoluer. Les résultats de cette étude sont prévus sur 2022.

Le cadre d'intervention de la CAPI en matière de politique de la ville

Signé en 2015 et prolongé jusqu'en 2023, le Contrat de Ville traduit la volonté de l'ensemble des élus et acteurs du territoire et des partenaires de la politique de la ville de mettre en place une politique spécifique ambitieuse qui vise à réduire les écarts de situation entre les habitants de l'agglomération.

Ainsi, le Contrat de Ville formalise l'engagement de la CAPI et de tous les signataires en faveur d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité en direction des quartiers défavorisés du territoire, en agissant sur 4 piliers :

1. le développement économique et l'accès à l'emploi : maintenir la priorité sur l'emploi dans une logique d'un meilleur accès, favoriser le lien aux entreprises à partir des spécificités des quartiers, travailler un axe spécifique « jeunes »
2. l'habitat et le cadre de vie : poursuivre la dynamique de rénovation urbaine, poursuivre la réhabilitation du parc social et de l'appropriation du logement, ouvrir le chantier du peuplement et des mobilités, poursuivre les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, garantir la tranquillité pour tous
3. la cohésion sociale : promouvoir la réussite éducative et l'égalité des chances, améliorer la prévention et l'accès à la santé et l'égal accès au sport, à la culture et aux loisirs
4. le vivre ensemble : garantir les principes d'égalité femmes-hommes, de laïcité et de non-discrimination, structurer une politique jeunesse à l'échelle des quartiers et formaliser un axe développement durable.

Un appel à projet est lancé dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville et permet, de soutenir financièrement des actions portées notamment par les associations et/ou communes en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville si celles-ci répondent aux orientations et priorités définies.

iii. Exemples d'actions marquantes en 2021 assurant la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

Inclusion sociale

- Garde d'enfants :

Dans le cadre du dispositif territoire d'expérimentation sur Villefontaine pilotée par le Conseil Départemental, la CAPI a été identifiée comme chef de file pour expérimenter 4 places avec le label « crèche AVIP » sur Villefontaine. La crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) a une double mission : Accueillir en crèche les jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi ; Accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle les parents bénéficiaires. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation sur Villefontaine pilotée par le Conseil Départemental, la CAPI a été identifiée comme chef de file pour mettre en place le label « crèche AVIP » sur Villefontaine.

- Mobilité – VAE

Pour faciliter les déplacements des habitants de la CAPI, le réseau de transport en commun RUBAN met à leur disposition un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) sur plusieurs durées (1 mois, 3 mois, 6 mois et 1 an). La flotte a été doublée en 2021. Au total, ce sont 100 VAE qui peuvent être loués en toutes saisons !

En complément, pour les publics les plus éloignés de l'emploi, la CAPI propose un dispositif d'accompagnement à l'acquisition de vélos à assistance électrique. En 2021, 4 bénéficiaires ont pu se doter d'un VAE pour se rendre sur leur lieu de travail.

Accès à l'emploi pour tous

- Le PLIE : nouveau protocole

Un nouveau protocole a été signé pour le PLIE, par des partenaires acteurs et soutiens du plan : L'Etat ; La Région AURA ; Le Département de l'Isère ; La CAPI ; La commune de l'Isle d'Abeau ; La commune de Saint-Quentin-Fallavier ; Le Centre Communal d'Action Sociale de Villefontaine ; Le Pôle Emploi ; La Mission Locale Nord-Isère ; CAP EMPLOI Isère. Le PLIE est cofinancé par le Fonds Social Européen, le Département de l'Isère et la CAPI.

176 participants ont été accompagnés en 2021.

- La Mission Emploi

A travers la Mission Emploi, les événements emploi du territoire ont été soutenus (apports opérationnels et financiers) :

- Rendez-Vous de l'emploi et forum de l'apprentissage à de Bourgoin-Jallieu, 06 octobre 2021
- Forum de l'emploi Nord-Isère à Villefontaine, le 14 octobre 2021.

- Les Assises de l'emploi

Organisées par la commune de Villefontaine, les assises de l'emploi ont réuni de nombreux acteurs de l'emploi du territoire pour échanger et fédérer les acteurs autour d'enjeux de recrutement et de mobilisation des entreprises et demandeurs d'emploi. La CAPI a participé à cet événement.

- Pic Up tour

Dans le cadre d'un appel à projet initié par pôle emploi, l'association IFRA a été retenue et a souhaité expérimenter sur le territoire le Pic Up Tour. C'est un dispositif mobile qui va permettre de repérer les publics les plus vulnérables, dits invisibles, afin de favoriser le développement de leurs projets personnels et parcours professionnels. Ces habitants résidant en quartiers Politique de la ville auront ainsi accès à des services d'orientation-formation -emploi et à une offre fédératrice de loisirs et d'animations sportives pour lutter contre le non recours aux droits. La CAPI participe à la mise en avant de cette initiative dans ses quartiers Politique de la ville.

La Mission Locale Nord-Isère soutenue notamment dans le cadre du contrat de ville par la CAPI a également initié ce type de démarche et déploie des actions telles que « Pass'parcours » en direction des publics jeunes « invisibles » sur les quartiers Politique de la ville.

Logement et politique foncière

Dans le cadre du PLH de la CAPI, les élus ont identifié comme une priorité la définition et la mise en œuvre d'une stratégie foncière. La CAPI a été accompagnée par L'Agence d'Urbanisme de Lyon. Cette démarche expérimentale a permis notamment de :

- partager les enjeux stratégiques avec les élus et de définir des secteurs à enjeux d'agglomération à partir de critères ;
- construire un tableau de bord des opérations à vocation habitat connues et des potentiels fonciers ;
- évaluer le développement immobilier par rapport aux enjeux stratégiques.

La CAPI poursuit cette réflexion avec comme volonté que le cadre et le niveau d'intervention de la CAPI soient arrêtés courant 2022.

- Le logement et les jeunes

Dans le cadre de sa politique habitat, la CAPI soutient financièrement le conseil habitat jeunes, qui a travers son comité local pour le logement autonome des jeunes, accompagne les jeunes du territoire âgés de 18 ans à 30 ans dans la recherche, l'accès et le maintien dans un logement locatif autonome :

Dans le cadre de la semaine du logement des jeunes qui s'est déroulé du 31 mai au 4 juin, le CLLAJ Conseil Habitat Jeunes Nord-Isère, a organisé plusieurs ateliers à Bourgoin-Jallieu et Villefontaine. Pendant la semaine, les participants ont pu obtenir des renseignements pour connaître les démarches de logement social, financer leur projet... Des conseils et solutions pratiques pour répondre aux besoins et attentes des jeunes souvent confrontés à des difficultés pour se loger.

- Améliorer l'information auprès des demandeurs de logement social

Si la CAPI n'est pas un guichet d'enregistrement des demandes de logement social, elle accompagne notamment les communes dans l'accueil, le traitement des demandes de logements sociaux à travers son plan partenarial de gestion de la demande. Elle les dote d'outils de communication comme le « Guide de demande de logement social » et coordonne cet enjeu à l'échelle du territoire. Son pôle Habitat anime également une commission de coordination mensuelle qui a pour rôle de traiter la situation des ménages les plus en difficulté et dont le dossier est amené par un travailleur social.

Accès égal au territoire et aux services urbains

- Développement des services numériques

Pour simplifier le quotidien des voyageurs, le réseau de transport RUBAN mise sur le digital. Dernier exemple : le lancement réussi, en début d'année, de son application RUBAN. Sa particularité est d'offrir une multitude d'informations et de services aux utilisateurs du réseau : calcul d'itinéraires, informations en temps réel des horaires de passage, achat en ligne des titres de transport, localisation des arrêts... Un outil complémentaire à l'application tixiPASS, qui permet d'acheter en ligne ses tickets à l'unité et ses carnets. Pour valider son titre de transport, il suffit de scanner avec son smartphone le QR Code installé à l'entrée du bus. Simple et efficace ! Autre solution proposée par RUBAN : le billet sans contact, sur lequel on peut charger et recharger ses tickets. Cette petite carte est délivrée gratuitement dans les agences RUBAN et chez les six dépositaires du réseau (tabac-presse et superette).

Portail petite enfance, des démarches facilitées : depuis le 15 octobre 2021, un portail numérique permet aux familles à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant d'effectuer toutes leurs démarches en ligne. Le déploiement de ce nouvel outil impacte l'ensemble des services de la petite enfance et vise à faciliter la vie des familles en leur donnant les infos les plus fiables et actualisées possible. Le Portail Famille Petite Enfance a l'avantage d'être accessible 7 jours sur 7 et 24h/24. On peut y déposer son dossier d'inscription, effectuer ses paiements, prendre rendez-vous en ligne avec les animatrices de RPE, ou encore réserver une place pour les accueils occasionnels. Attentive au risque de fracture numérique, la CAPI accompagne ce dispositif d'une évolution de l'organisation des neuf Relais Petite Enfance qui deviennent désormais le point physique unique d'info des familles, en complément du portail numérique. La dématérialisation de la petite enfance s'inscrit complètement dans la volonté affichée dans le projet de territoire CAPI2026 de faciliter les démarches des usagers dans leurs relations avec les services de la CAPI.

- MOBI'BUS, l'accès au transport pour tous

Pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite sur le territoire, le réseau RUBAN propose un service de transport adapté sur réservation. Ici, pas d'itinéraires ou de point d'arrêts prédéfinis. La prise en charge se fait depuis le domicile pour un trajet à destination du travail, des commerces, administrations ou zones de loisirs. Les 22 communes du territoire sont desservies par Mobi'bus. Pour bénéficier de ce service payant (15 euros/an + titre de transport RUBAN), il faut répondre à certains critères (carte d'invalidité 80 % ou usage du fauteuil roulant par exemple).

Rénovation urbaine : deux projets pour un meilleur cadre de vie

Le programme national de renouvellement urbain est un dispositif de la politique de la ville visant à corriger les inégalités socio-spatiales. Des moyens humains et financiers particuliers sont concentrés sur les quartiers dits prioritaires. Ce programme est porté conjointement par la CAPI, les communes et les bailleurs sociaux. Il est soutenu financièrement par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), Action Logement et la Région Auvergne-Rhône-Alpes : ce partenariat permet un investissement total de 38 M€, sur 5 ans. Les deux projets de rénovation urbaine ont pour ambition de redonner de l'attractivité à ces quartiers d'ici à 2024-2025, en intervenant sur l'aménagement des espaces publics, en diversifiant l'offre de logements et en attirant de nouveaux commerces.

Concernant L'Isle d'Abeau, les premières interventions ont débuté en 2019 ; elles ont concerné le parc Saint-Hubert avec l'aménagement de nouveaux espaces de loisirs, ainsi que la Réserve 2000 avec la construction de nouvelles habitations et la création de la place des Alpes. Des équipements publics sont également rénovés, comme le groupe scolaire des Chardonnerets, ou créés comme le Pôle social, implanté dans le bâtiment de l'ancien Crous. Pour le quartier Saint-Bonnet de Villefontaine, le projet de renouvellement urbain vise à désenclaver le centre-ville par la création de voies nouvelles et à aménager une vaste place centrale en

remplacement du parking de l'ex-supermarché Casino. Celle-ci permettra d'accueillir le marché hebdomadaire ainsi que diverses animations publiques. Le projet prévoit aussi de restructurer la gare routière à horizon 2025, pour lui permettre d'accueillir plus de bus aux heures de pointe.

Dans les deux quartiers, d'importantes transformations sont en cours. À L'Isle d'Abeau, les travaux de reconfiguration des espaces publics du Triforium ont débuté en septembre 2021. Le projet prévoit notamment un nouveau plan de circulation avec des espaces piétonniers élargis et des pistes cyclables sécurisées, une forte végétalisation et des mesures pour la tranquillité publique (sécurisation des résidences, éclairage public, vidéoprotection...). À Villefontaine, le parking situé derrière le centre Simone Signoret a été réaménagé au printemps, ainsi qu'une partie de la future voie traversant le cœur du quartier Saint-Bonnet. Emblématique de l'opération, le Patio, la partie conservée de l'ex-supermarché Casino, a été réhabilitée en tiers-lieu. Enfin, les travaux d'aménagement de la place centrale et du prolongement de l'avenue de la République se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année 2021.

Bâtiments démonstrateurs des Communes

Pour aider les communes dans leur démarche de développement durable, la CAPI a mis en place un dispositif d'accompagnement des projets de construction ou de rénovation des bâtiments publics. Cet accompagnement permet de bénéficier des compétences des agents de la CAPI pour réaliser des bâtiments communaux exemplaires et innovants et de rechercher des aides ou des subventions. De plus, dans le cadre du partenariat DesignBuild LAB avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, la CAPI accompagne la réalisation de bâtiment exemplaire co-conçu et co-construit par des étudiants en architecture. Les étudiants ont ainsi pu participer à la construction du Club-House de Rugby avec la Commune de La Verpillière, dont la première phase du chantier s'est achevée en 2020. La deuxième phase portant sur la réhabilitation des vestiaires a démarré et sera livrée en septembre 2022.

De même, la CAPI a accompagné la Ville de Bourgoin-Jallieu dans la réalisation du restaurant scolaire de l'école Jean-Rostand. Mis en service à l'automne, cet équipement de 300 m² a été construit dans une démarche éco-responsable. Situé dans le quartier de Champfleuri, ce restaurant scolaire est un projet exemplaire puisqu'il a été bâti en pisé, en pierre et en bois, des matériaux à faible impact carbone. « Ce bâtiment éco-responsable anticipe les nouvelles réglementations sur les constructions bas carbone. Et il valorise aussi les savoir-faire traditionnels de la région avec le recours au pisé et à la pierre naturelle, des matériaux emblématiques de notre territoire », rappelle Olivier Tisserand, Conseiller communautaire délégué aux innovations constructives. Doté d'une capacité d'accueil de 130 couverts, le restaurant scolaire dispose de deux salles de repas (pour les maternelles et les primaires) ainsi que d'une cuisine pédagogique.

Adaptation au changement climatique & résilience territoriale

La CAPI est soumise aux effets du changement climatique. Les activités et services du territoire ainsi que la santé de sa population sont d'ores et déjà impactés par divers événements causés par le changement climatique et qui sont amenés à se renforcer à minima pour les 10 prochaines années : canicule, sécheresse, inondation, tempête...

Par ailleurs, en complément de ces risques naturels renforcés par le changement climatique, le contexte national et international interroge aujourd'hui sur les capacités d'adaptation du territoire à des risques technologiques et sanitaires qui sont aujourd'hui prégnants. L'accident de l'usine Lubrisol à Rouen, alors même que la CAPI héberge plusieurs sites classés SEVESO, ou la crise sanitaire liée au Covid19, soulèvent l'intérêt pour la collectivité de se doter d'une gestion des risques systémique qui permettrait de répondre aux risques naturels comme à d'autres risques, sanitaires ou technologiques qui de fait peuvent être abordés de la même manière. L'anticipation de ces risques et de leurs impacts et la mise en œuvre de solutions d'adaptation mutualisées pourraient ainsi peut-être éviter et à minima réduire ou compenser les impacts des différents risques sur le territoire. Il s'en trouverait alors plus résilient, puisqu'il saurait traverser les crises plus « facilement ».

Considérant la mission du CEREMA qui consiste à apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise technique nécessitant notamment une approche pluridisciplinaire, et à capitaliser les expériences dans un objectif de partage et de diffusion des connaissances, l'élaboration d'une telle stratégie de résilience territoriale est apparu comme un projet relativement inédit au sein d'une communauté d'agglomération, pour lequel une coopération avec le CEREMA sur le sujet, dans le cadre de l'accord-cadre signé en 2019 a semblé pertinente.

Ainsi de fin 2020 à l'été 2021, le CEREMA a accompagné la CAPI pour élaborer et mettre en œuvre une méthodologie de mobilisation active des élus du territoire, pour permettre leur appropriation du sujet de la résilience territoriale, et leur implication dans des actions d'adaptation aux différents risques, en collaboration avec les acteurs du territoire. Ces travaux ont été menés dans le cadre d'une inter-commission « Résilience territoriale » regroupant les commissions Gestion des risques et Transition écologique et énergétique et lutte contre les pollutions sous le pilotage de M. Alain Berger et M. Daniel Wajda, tous deux conseillers communautaires délégués présidents respectifs de ces commissions.

Les travaux des élus ont abouti à la proposition de mise en œuvre de 6 actions prioritaires pour 2022-2023, qui ont été présentées en Conférence des Maires de la CAPI en septembre 2021 :

- Action 1 : Approfondissement du diagnostic de vulnérabilité du territoire et des capacités de résilience
- Action 2 : Information / sensibilisation / formation de la population : connaissance des risques, reconnaissance des signaux d'alerte et consignes adaptées à suivre
- Action 3 : Structuration et diffusion coordonnée des alertes : articulation entre les différents niveaux territoriaux, complémentarité des moyens de diffusion
- Action 4 : Sécurisation des réseaux (voirie, eau, électricité, communication)
- Action 5 : Mutualisation des moyens en cas de crise (identification des moyens existants et mutualisables + coordination des moyens)
- Action 6 : Plan Communal de Sauvegarde – Elaborer une trame de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour mise à disposition des communes, avec base de contacts EPCI commune

Cette stratégie est en cohérence avec la Loi Matras, adoptée le 16 novembre 2021 qui légitime les EPCI sur la prévention des risques, en les obligeant à mettre en place un PCS intercommunal pour l'appui fonctionnel aux communes dès lors qu'une commune membre est soumise à un PCS et à vérifier que les PCS des communes sont actifs et opérationnels.

E. Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

i. Le contexte actualisé

UN TERRITOIRE À L'EMPLACEMENT STRATÉGIQUE IDÉAL



- Un territoire interurbain stratégique, se trouvant entre 3 grands pôles : Lyon, Grenoble et Chambéry ;
- La proximité de l'Aéroport Lyon Saint-Exupéry ;
- 4 gares SNCF ;
- Autoroute A43, D75, etc.

UN TERRITOIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET HARMONIEUX



- Une cohabitation de pôles urbains et ruraux sur le territoire ;
- 5 600 ha de zones urbanisées (22% du territoire) ;
- 4 100 ha de forêts et milieux semi-naturels (16% du territoire) ;
- 150 exploitations agricoles ;
- 15 300 ha de zone agricole ou naturelle (61% du territoire).

...mais

- Une spécialisation territoriale et fonctionnelle marquée ;
- Un consensus à trouver sur les centralités du territoire ;
- Une stratégie foncière et d'aménagement à globaliser ;
- Une intermodalité des services de transport à développer pour une place de la voiture individuelle moins importante.

UN TERRITOIRE ATTRACTIF ÉCONOMIQUEMENT

- Rayonnement national et international (Parc international de Chesnes) ;
- Une économie diversifiée avec une dominante logistique (1^{re} zone logistique terrestre de France : le Parc d'activité logistique de Chesnes) ;
- 40 Zones d'Activités Économiques (ZAE) (2000 ha) ;
- 1 campus de la Construction durable et un Pôle d'Innovations constructives ;
- 7 200 établissements ;
- Environ 51 225 emplois ;
- Un taux d'activité supérieur de 2 points.

...mais

- Une articulation entre la CAPI et les communes à optimiser sur les commerces de proximité pour revitaliser et dynamiser les centres-villes ;
- Des ZAE dont il faut maintenir le dynamisme et l'attractivité ;
- Un bassin d'emploi à diversifier.

ii. Cadre général d'intervention de la CAPI

Convention CCI :

Conformément au plan de mandat qui souhaite intégrer les principes du développement durable dans toutes les politiques publiques de la CAPI, une démarche d'économie circulaire a été engagée avec les entreprises de la CAPI depuis 2015. Depuis 2019, un partenariat avec le PIL'ES a permis d'apporter des solutions potentielles aux entreprises logistiques.

En 2021, des entreprises ont pu bénéficier de diagnostics individuels, ces états des lieux permettent ainsi d'identifier les synergies possibles par la suite.

Par le biais de ce programme, des logisticiens ont continué à valoriser le polystyrène utilisé pour protéger leur produit et de permettre sa réutilisation par un autre prestataire.

En outre, un atelier a également été organisé le 16 septembre 2021, avec des entreprises accompagnées sur la thématique de l'économie circulaire depuis plusieurs années : 25 participants étaient présents et des échanges nombreux ont eu lieu avec un partage d'expérience important et des pistes de travail sur la mutualisation ont été détectées.

Convention CMA :

L'artisanat regroupe quelque 250 métiers dans les domaines des services, de la production, de l'alimentation et du bâtiment. L'artisanat « pèse » 43% de l'entrepreneuriat sur le territoire de la CAPI (2576 entreprises artisanales sur 6017 entreprises d'activités marchandes au total, hors agriculture), avec 25 entreprises artisanales pour 1000 habitants. Elles concernent surtout les services (43% du total), devant le bâtiment (38%), la fabrication (12%) et l'alimentation (9%). Si la croissance est forte (+ 32% d'entreprises artisanales entre 2017 et 2020), toutes ne s'inscrivent pas dans la durée (le taux de survie au-delà de 3 ans est de 68%).

Œuvrant conjointement depuis 2016 pour le développement de l'artisanat au sein de la CAPI, l'antenne Isère de la CMA Rhône-Alpes (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et la CAPI ont signé en avril 2021 une nouvelle convention de partenariat. Elle cible quatre thèmes prioritaires : maintien de l'activité artisanale et développement des entreprises artisanales ; accompagnement des entreprises en difficulté ; organisation du forum annuel de la création d'entreprise ; tourisme/promotion/attractivité du territoire.

Avec 17% des entreprises artisanales situées sur le territoire de la CAPI ayant un dirigeant âgé de plus de 55 ans (soit 486 entreprises), la question de l'accompagnement à la transmission d'entreprises est cruciale. Cet accompagnement consiste dans un premier temps en la mise en place de rendez-vous de conseils juridiques, fiscaux et sociaux, puis par une proposition d'accompagnement individuel (réalisation du diagnostic d'évaluation de l'entreprise à céder et accompagnement à la reprise). Grâce à la convention, le coût pour l'entreprise auditée est très modeste. Dans le cadre de la semaine nationale de transmission et création d'entreprises, la CAPI a accueilli une conférence « transmission », le 22 novembre 2021. Environ 25 personnes étaient présentes, des experts ont pu répondre aux questions des participants.

Convention Pôle d'Intelligence Logistique :

Depuis 2010, la CAPI est partenaire du Pôle d'Intelligence Logistique. Par le biais d'une convention, la CAPI et contribue à soutenir les initiatives d'une logistique plus durable sur son territoire. En 2021 ont par exemple été accompagnées des actions en faveur de la rationalisation et mutualisation du traitement des déchets des entrepôts. La CAPI participe également aux réflexions enclenchées par le PIL'es en matière de bâti et d'aménagement durable des entrepôts (projet entrepôt durable) et de report modal pour le post-acheminement des conteneurs entre Fos-sur-Mer et la région lyonnaise. Depuis 2010, la CAPI est partenaire du Pôle d'Intelligence Logistique et contribue à soutenir les initiatives d'une logistique plus durable sur son territoire.

iii. Exemples d'actions marquantes en 2021 fondant les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Coopération interterritoriale

Pôle métropolitain : une collaboration des territoires au service des habitants

Le Pôle métropolitain est un espace de coopération territorial créé en 2012 pour permettre aux six agglomérations et métropoles du bassin lyonnais d'échanger sur différents sujets de territoire.

Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, Communautés d'agglomération Porte de l'Isère, de Vienne-Condrieu et de Villefranche-Beaujolais-Saône et enfin, Communauté de communes de l'Est Lyonnais : voilà les six membres qui composent le Pôle métropolitain, initié en 2012 et qui rassemble au total 173 communes.

Objectif : créer un lieu d'échanges et de discussions entre ces acteurs du territoire, pour envisager certains sujets à une autre échelle que celle de l'agglomération. Si le Pôle métropolitain ne dispose pas de compétences propres, il est en revanche le lieu de la discussion, concernant des sujets tels que le développement économique, les transports, l'aménagement du territoire, la formation, la culture ou encore l'environnement.

Les discussions au sein du Pôle métropolitain ont ainsi permis des avancées concrètes pour les habitants, notamment en matière de transport, comme l'explique Jean Papadopulo, réélu à la tête de la CAPI en juillet 2020 et élu président du Pôle métropolitain en février dernier : « Aujourd'hui, les habitants de la CAPI peuvent aller jusqu'à Lyon ou jusqu'à Saint-Étienne avec un seul titre de transport, se réjouit-il. Cela fait partie des avancées rendues possibles grâce au Pôle métropolitain et qui montrent qu'au-delà d'un territoire, on appartient à un bassin de vie bien plus large. »

Un moyen, aussi, de donner de la visibilité à l'échelle internationale à ces territoires, en jouant sur les atouts de chacun pour attirer certaines entreprises mondiales, comme le souligne Jean Papadopulo : « Vu de l'étranger, le Pôle métropolitain ne fait qu'un et a l'avantage d'être au cœur de l'Europe. » Une carte de plus à jouer pour développer l'attractivité de la CAPI.

Le Pôle métropolitain a travaillé en 2021 sur une étude exploratoire sur les flux logistiques, visant à identifier des solutions pour permettre aux territoires d'acquérir une connaissance sur les flux qui les traversent afin de mieux orienter l'action publique en matière d'aménagement du territoire, développement économique, gestion de ZAE, stationnement et aires de livraison, mais également localisation de stations carburants alternatifs ou impacts de projets en faveur du report modal.

Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits : schéma de développement commercial

Fruit d'un travail concerté avec les acteurs du territoire, le Schéma de développement commercial a été adopté par la CAPI, en novembre 2019. Il vise à soutenir un développement commercial maîtrisé pour 2020-2025 en mettant la priorité sur les centres-villes et centres-bourgs, de manière coordonnée avec les actions nationales, telles que le plan Action cœur de ville dont bénéficie Bourgoin-Jallieu. La stratégie est de répondre aux besoins des habitants du territoire et de sa zone de chalandise en rapprochant les lieux de consommation des lieux de vie. Le commerce étant un facteur d'attractivité et d'animation des centres-villes et centres-bourgs, aucun magasin de moins de 300 m² ne pourra être ouvert en périphérie. Il est aussi prévu d'encourager la modernisation des zones commerciales de périphérie, tout en limitant les nouveaux développements commerciaux de périphérie.

La CAPI a lancé en 2021 une réflexion pour la constitution d'un observatoire du commerce permettant de suivre les évolutions dans la mise en œuvre du schéma.

Reconversion des friches économiques : Ecoparc du Vernay

Depuis plusieurs années, la CAPI soucieuse de porter un développement économique responsable et protecteur de l'environnement a fait le choix de détecter et mobiliser les gisements fonciers au sein des friches du territoire.

En 2021, La CAPI a confié à sa société d'aménagement SARA Aménagement l'acquisition et le réaménagement de 11 des 17 hectares de l'ancien site industriel de Bonna Sabla, à Nivolas-Vermelle (fermé fin 2019). L'objectif ? Accueillir, à horizon 2024-2025, de nouvelles entreprises (industrielles, tertiaires et artisanales), avec quelque 400 emplois à la clé.

Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, en densifiant un foncier déjà urbanisé, plutôt que de construire sur des terrains vierges. Tel est l'objectif des stratégies de l'État de Zéro Artificialisation Nette à l'échelle nationale et Eau-Air-Sol à l'échelle régionale, reprises à son compte par la CAPI. C'est pourquoi, lorsqu'elle a appris, fin 2019, la fermeture du site industriel de Bonna Sabla (dédié à la fabrication et à l'entreposage de produits préfabriqués en béton), situé sur la zone d'activités du Vernay, à Nivolas-Vermelle, la CAPI, en lien avec la commune, a souhaité se positionner pour maîtriser la majeure partie de ce site et redévelopper un site d'accueil des entreprises. Les 6 hectares restants ont été acquis par une société privée qui développe sa propre activité de préfabriqués béton en reprenant une partie des installations et des salariés de Bonna Sabla. Intervenant pour le compte de la CAPI, SARA Aménagement démolira le bâti et dépolluera le site, et ce, tout en contribuant à la transition énergétique en y permettant la production d'énergies renouvelables. Des études sont en cours pour imaginer différentes possibilités, telles que la production d'électricité par panneaux photovoltaïques, ou la géothermie (consistant à chauffer les locaux par le sol en hiver et les rafraîchir en été). Ce projet de réhabilitation d'une friche industrielle est plus complexe et coûteux que l'aménagement d'un espace nu, mais il est plus respectueux de l'environnement et cela permet de préserver les espaces naturels et agricoles du territoire.

Action favorisant le recours à l'emploi local : Biennale de la logistique

La CAPI accueille un tissu riche et diversifié d'entreprises qui englobe tous les secteurs d'activité. Une filière est toutefois particulièrement représentative de l'écosystème économique du territoire : celle de la logistique, forte notamment de nombreuses entreprises sur le Parc international de Chesnes. En mars, la biennale de la logistique organisée par le Pôle d'Intelligence Logistique soutenu par la CAPI avait pour but de valoriser l'ensemble des métiers d'une filière souvent méconnue. Une édition adaptée au contexte grâce à divers événements en distanciel qui ont permis de toucher de nouveaux publics. 700 collégiens et enseignants ont été rencontrés dans 9 établissements afin de leur présenter la logistique et ses métiers. 3 visites d'entrepôts immersives ont été organisées en distanciel. 25 étudiants ont participé au Challenge étudiant logistique pour relever le défi soumis par Schneider Electric. 90 offres d'emploi ont été postées sur le Salon de l'emploi en ligne et 32 candidats ont participé au forum d'emploi inversé organisé par Pôle Emploi.

Préservation du foncier agricole

La CAPI s'est associée au Conseil départemental de l'Isère et à la Chambre d'agriculture afin d'élaborer un outil réglementaire de préservation du foncier agricole et naturel : le PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains). Le PAEN protège de l'étalement urbain, sur le long terme, les espaces périurbains non bâtis, donc à la fois les espaces agricoles, naturels et forestiers. La démarche participe ainsi à la sécurisation des investissements et de l'outil de travail des exploitants, en particulier les jeunes agriculteurs. L'intérêt du PAEN est aussi de proposer un programme d'actions qui dynamise et valorise l'activité agricole locale. Suite à l'élaboration d'un premier Périmètre Agro-Environnemental et Naturel à l'échelle de 8 communes, pour une surface de 3 630 hectares soit près de 15% du territoire, la CAPI a engagé l'élargissement du dispositif à d'autres communes volontaires. Elle a délibéré en ce sens au mois de décembre 2020. Le projet a été présenté à l'ensemble des communes. A ce jour, 5 nouvelles communes ont délibéré pour rejoindre le dispositif.

Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle

- Circuits courts agricoles

Créé en 2018 et regroupant des professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire du territoire et des collectivités locales, le Pôle agro-alimentaire de l'Isère a notamment pour mission de soutenir les agriculteurs isérois. Mais aussi d'offrir aux consommateurs du département un meilleur accès à une alimentation de qualité. L'association a ainsi créé la marque IS HERE, garantissant à la fois l'origine iséroise des produits agricoles (bruts ou transformés), la juste rémunération des producteurs et le niveau de qualité du produit. 123 agriculteurs et artisans sont actuellement agréés par la marque, comptant 960 références. Soucieuse de soutenir la filière agroalimentaire sur son territoire, la CAPI a rejoint le Pôle agro-alimentaire en juin 2021.

La CAPI est soucieuse de permettre le développement des entreprises de toute taille de son territoire. Le projet d'agrandissement du Potager de la Botte accompagné en 2021 illustre bien la volonté de la CAPI d'un développement équilibré du territoire et de la place de l'agriculture locale, offrant des produits locaux aux habitants. Pour répondre au besoin d'agrandissement de l'entreprise agricole, la CAPI a pu leur proposer l'achat d'un terrain quasiment attenant (à 100m) qui leur permettra de voir leur magasin passer de 80 à 200 m². Grâce à cette extension, en plus de leur propre production (tomates, poivrons et aubergines cultivés sous serre, légumes de saison, fruits de saison et fruits exotiques), les jeunes associés à la tête de la SARL du Potager de la Botte vont pouvoir proposer davantage de produits locaux : bières, fromages, miels, confitures, jus de fruits, vins, etc.

- Promotion des produits agricoles locaux : Boutique IS HERE ORIGINAL

La CAPI a soutenu l'installation d'une boutique IS HERE ORIGINAL, fin 2021 au cœur du village de marques The Village, magasin dans lequel on trouve une sélection de produits locaux, éthiques et responsables, reflets du savoir-faire du territoire. Dès la création du village de marques, un partenariat avait été instauré entre la CAPI, Isère Attractivité, le Département et The Village. Son but : disposer d'un local commercial pour promouvoir les produits du Nord Isère. C'est donc chose faite depuis le 1er décembre. La boutique IS HERE ORIGINAL représente un moyen unique pour les producteurs isérois de faire connaître leur savoir-faire aux visiteurs de proximité mais également aux touristes français, européens et internationaux. Le prix des produits permet à tous les maillons de la chaîne une rémunération au plus juste. Miel, biscuits, jus de fruits, confitures, pâtes, terrines, bières, vins... Le voyage gustatif est assuré ! Conçue comme une invitation à plonger dans les richesses du territoire de l'Isère, la boutique propose des produits de la marque IS HERE et/ou labellisés AOP et IGP, et des productions emblématiques iséroises comme les sirops Bigallet ou les cafés Fraica. Au fil des saisons, des articles non alimentaires (cosmétiques, produits manufacturés isérois...) viendront compléter la gamme. Conçu pour être un lieu de rencontres et d'échanges, le commerce a été aménagé par des entreprises iséroises avec des matériaux bruts et locaux. Et des visuels changés à chaque saison font découvrir aux visiteurs la diversité des paysages de l'Isère. Les produits capisérois commercialisés dans la boutique à l'ouverture sont les suivants : les Salaisons Moiroud, les produits Cherry Rocher, Champigood et le Domaine du Loup des Vignes.

Par ailleurs, les producteurs de la CAPI qui ouvrent leurs portes au public et pratiquent la vente directe sont mis à l'honneur sur le site de la CAPI : <https://capi-agglo.fr/developpement-du-territoire/agriculture/produits-dici/> et sur le site dédié à l'offre touristique du territoire <https://www.monweekendalacapi.fr/deguster/producteurs-locaux>.

- Autres activités

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CAPI a décidé de promouvoir le renouvellement de son tissu économique en soutenant la création d'entreprises. Elle s'assure notamment de l'existence d'une offre de services complète adaptée au besoin des créateurs et des repreneurs d'entreprise. Cette politique de

soutien à l'entrepreneuriat, créateur de richesses et d'emplois sur le territoire, s'organise au travers de trois leviers d'actions :

L'INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE : Grâce à un partenariat étroit de la CAPI avec les chambres consulaires (CCI Nord-Isère et Chambre des métiers de l'Isère), ces dernières conseillant les créateurs dans les différents aspects de la création ou de la reprise d'entreprise (sensibilisation aux enjeux, méthodologie, aide à la réflexion, aide au montage du projet de création ou de reprise d'entreprise), mais aussi grâce à un soutien au forum de la création d'entreprises (lire encadré ci-contre).

L'INFORMATION ET L'AIDE SUR LE LOCAL : La politique que mène la CAPI à destination des créateurs d'entreprise est complétée depuis septembre 2018 par la présence d'une pépinière d'entreprises située à Bourgoin-Jallieu (voir le numéro 44 de « Ici la CAPI »). La CAPI peut également orienter ces mêmes créateurs d'entreprise vers un programme privé en cas de cahier des charges en inadéquation avec la pépinière.

L'INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISE : La CAPI aide aux financements de quatre structures d'accompagnement des créateurs/repreneurs (conseil, parrainage, financement, suivi) intervenant de manière complémentaire sur notre territoire : Initiative Nord Isère (INI) à destination des très petites entreprises (TPE) - Réseau Entreprendre Isère (REI) à destination des petites et moyennes entreprises (PME) - Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) à destination des micro-entrepreneurs - Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA) à destination des entreprises solidaires.

- Economie circulaire : étude réemploi

La CAPI a identifié l'enjeu du développement de l'économie circulaire comme un axe majeur du développement durable. Une étude a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la filière locale du bâtiment pour s'engager durablement dans cette démarche. De plus, l'arrivée prochaine d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) appliquée à la filière bâtiment a été l'occasion de faire un état des lieux des offres publiques et privées de gestion des déchets accessibles pour les chantiers du territoire.

- Plan Pisé

Les bâtiments existants du territoire Nord-Isère sont constitués de 20 à 50% de pisé. Des entreprises et structures locales spécialisées sont reconnues nationalement pour ce mode constructif répondant aux enjeux environnementaux du secteur du Bâtiment d'aujourd'hui.

Le taux de précarité territoriale est important (15%), nécessitant de faciliter la rénovation, tout en évitant les interventions inappropriées sur et aux abords des bâtis en pisé (une dizaine de sinistres/an).

La CAPI a engagé depuis plusieurs années en partenariat avec la CC Les Vals du Dauphiné, des actions dans un Plan Pisé pour encourager la rénovation performante de ce bâti traditionnel et impulser la construction neuve en terre. Pour cela les actions ont été menés selon le public-cible :

- Les professionnels
 - Organisation de conférences sur les bonnes pratiques dans le cadre du festival annuel Grains d'Isère à destination des professionnels ;
 - Organisation d'une revue de projet dédié à la construction en terre crue en partenariat avec Ville et Aménagement Durable, Amaco et les Grands Ateliers ;
 - Visite du chantier du restaurant scolaire Jean Rostand à destination des élèves du CFA BTP ;
 - Soutien à la formation de formateurs du GRETA et du CFA BTP ;
- Les élus et les agents territoriaux

- Mise en place d'une formation à destination des agents en partenariat avec le CNFPT sur la « préservation et la valorisation du patrimoine pisé » ;
- Acquisition et distribution du guide « Guide à destination des collectivités territoriales pour la réhabilitation et la valorisation du bâti en pisé » aux élus du territoire ;
- Réalisation de 7 pré-diagnostic d'urbanisme participatif sur la thématique du pisé pour sensibiliser les élus et les habitants et intégrer des recommandations dans les Plans Locaux d'Urbanisme ;
- Appui à la réalisation de bâtiments démonstrateurs exemplaires, à destination des maitres d'ouvrages publics ;
- Les habitants
 - Conseil dans le cadre du service public MA RENO, à destination des particuliers, inclut des recommandations spécifiques dans le cadre de bâtiment en pisé ;
 - les balades diagnostic prévues n'ont pas pu avoir lieu du fait du contexte du Covid.

Ce patrimoine en pisé, remarquable ou ordinaire, constitue donc des enjeux forts en matière d'habitat, de lutte contre le changement climatique, de valeur culturelle et économique, et a besoin de l'implication de tous les acteurs du territoire.

- Formation des professionnels

Depuis 2018, la CAPI pour le compte des 2 territoires du Nord-Isère Durable a mis en place un partenariat avec le GRETA Nord-Isère et le CFA BTP pour accroître la formation des professionnels du bâtiment aux enjeux du développement durable et de transition énergétique.

En 2021, la CAPI, le GRETA et le CFA BTP ont mis en place :

- une valorisation de l'apprentissage au sein des professionnels affiliés au réseaux des PRO MA RENO et des entreprises engagées sur les chantiers démonstrateurs de bâtiments publics ;
- une formation en situation de travail (AFEST) « Exploitation de maintenance et Performance énergétique » à destination des exploitants de chauffage ;
- un soutien au projet du Solar Décathlon, porté par les Grands Ateliers ;
- une formation de formateurs sur la thématique de la Terre Crue pour l'intégrer dans les cursus de formation initiaux et continus.

Promotion de l'économie solidaire

Le coworking n'est pas une pratique nouvelle sur le territoire de la CAPI qui a vu son premier espace ouvrir en 2013 à Bourgoin-Jallieu. Ces dernières années, ce mode de travail a gagné en popularité et de nouveaux espaces ont éclos. Répondant au concept des bureaux partagés, ces lieux apportent par ailleurs une réponse à la problématique du travail en cette période particulière de pandémie, et offrent divers types de services (internet, salle de réunion, impression, espace téléphonie, espace de convivialité) permettant les échanges entre les coworkeurs dans le strict respect des gestes barrières. En fait, toute personne intégrant, ponctuellement ou durablement, un espace de coworking, adopte une communauté avec ses propres règles de fonctionnement.

Forts du développement actuel du télétravail, ces lieux bénéficient en outre ici d'un territoire attractif, idéalement situé entre Lyon, Grenoble et Chambéry. Les espaces de coworking et les tiers-lieux sont ouverts à tous, mais les personnes qui les fréquentaient avant la crise étaient principalement des créateurs d'entreprise et des travailleurs indépendants. Plus rarement des salariés d'entreprise en transit sur le territoire ou en télétravail. Mais cette tendance pourrait à terme s'accroître. Les étudiants et les personnes en recherche d'emploi complètent le « profil » des utilisateurs de ces lieux.

D'une manière générale, ces espaces répondent aux besoins des entrepreneurs, indépendants et salariés souhaitant rompre avec la solitude liée au travail à domicile. Ils maintiennent le lien social et créent même parfois de nouvelles opportunités d'affaires.

Le Patio de Villefontaine accueille depuis la rentrée de septembre un espace de coworking. L'agence locale du groupe OSEZ porte le projet avec détermination, en liaison avec la ville, la CAPI et l'association EGEE (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise). Dédié au travail et à la consolidation de l'emploi de proximité, le lieu reconverti s'inscrit en outre dans le cadre du projet de redynamisation urbaine et économique du centre-ville de Villefontaine. <https://villefontaine.fr/le-patio>

Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie – information...)

- Mobilisation des scolaires : Le Défi Class'Énergie, un rendez-vous incontournable

Depuis 6 ans, la mission Énergie-Climat de la CAPI finance et propose aux écoles de ses communes de participer au Défi Class'Énergie. C'est un outil pédagogique dont l'objectif est simple : économiser le plus possible d'énergie et d'eau dans son établissement scolaire. Dans chacune des écoles participantes, une classe pilote assiste à des ateliers pédagogiques assurés par l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'Énergie). Chaque classe imagine et crée ensuite une campagne de communication afin de sensibiliser aux bons gestes pour économiser l'énergie. Les écoles sont recrutées au moyen d'un appel à manifestation d'intérêt. 8 classes ont participé en 2021. 185 élèves ont été sensibilisés.

- Mobilisation des scolaires : Fabrique à chansons pour la planète

L'édition du défi Class'énergie, engagée en septembre 2020, s'est étoffée d'un volet « fabrique à chansons » soutenu par la SACEM, la DRAC et le réseau Canopée. 6 classes ont bénéficié de l'intervention d'un artiste et d'un intervenant musique du conservatoire pour créer un répertoire de chanson sur la thématique du développement durable. Le résultat ? 6 chansons originales et engagées portant un message fort en faveur du développement durable. Le tout, joué sur scène, le 15 juin 2021, au Théâtre du Vellein CAPI et filmé pour la postérité !

La présentation n'a pas pu être ouverte au public extrascolaire compte tenu des contraintes sanitaires mais l'ensemble des oeuvres est à découvrir sur la chaîne Youtube de la CAPI et sur le site [capi-agglo.fr : https://www.youtube.com/watch?v=M7AnkRKLezg](https://www.youtube.com/watch?v=M7AnkRKLezg).

Dans l'objectif de diversifier ses outils et d'en faire bénéficier un plus grand nombre d'enfants, un nouveau programme de sensibilisation des scolaires aux économies d'énergie « Watty à l'école » a été proposé aux communes. Il n'a pas pu être mis en œuvre pour la rentrée de septembre 2021 mais sera repropose pour la rentrée prochaine en partenariat avec des communes volontaires.

- Mobilisation des scolaires : Savoir rouler à vélo

Nouveauté de l'année, la CAPI a proposé aux écoles du territoire de bénéficier d'une intervention en milieu scolaire autour de la pratique du vélo, intégrée dans la compétence du « Savoir Rouler » récemment introduite dans les programmes d'enseignement primaire. Structurées sous forme de demi-journées associant théorie et pratique en milieu protégé (parcours dans la cour de l'école), ces interventions ont été assurées par l'AGEDEN dans 4 écoles auprès de 7 classes. L'engouement des enseignants pour ces animations a convaincu la CAPI de proposer de nouveau ces animations l'année prochaine.

- Fête du vélo : une 3^{ème} édition réussie

L'événement, organisé par le service mobilités de la CAPI pour promouvoir le vélo, s'est déroulé le 18 septembre 2021 sur l'aire du Gâ de L'Isle d'Abeau, au bord de la Voie verte de la Bourbre. À cette occasion, 500 participants ont pu découvrir de nombreuses animations familiales telles que des show freestyle et VTT trial, des initiations

à la mécanique vélo, aux vélos à assistance électrique et VTT trial, des pistes d'essai de vélos rigolos... Mais ils ont pu aussi parcourir la Voie verte de la Bourbre, un itinéraire cyclable sécurisé qui s'étend sur plus de 6 km.

- Challenge Mobilité

La 11e édition de cet événement organisée par la Région s'est déroulée le mardi 21 septembre. Le concept ? Permettre aux entreprises et établissements publics ou associatifs d'organiser, en interne et le temps d'une journée, un défi collectif sur le thème de la mobilité, en incitant leur personnel à se rendre sur leur lieu de travail en mode alternatif ! On oublie la voiture individuelle au profit de la marche, du vélo, des transports en commun, du covoiturage... Le jour J, les entreprises inscrites au challenge comptabilisent les salariés venus au travail autrement qu'en voiture. La CAPI a organisé, avec ses partenaires, la CCI Nord Isère et l'AGEDEN, une remise des prix pour les plus méritants. La CAPI concourait également dans la cadre du challenge. De nombreuses animations et stands étaient proposés sur le parvis de la mairie de L'Isle d'Abeau (éco-conduite, réparation et entretien vélos, trottinettes, tricycles, vélos électriques...). 33 agents ont renvoyé leurs bulletins de participations avec un total de 600 km effectués pour cette nouvelle édition.

- Action de sensibilisation aux économies d'énergie dans le cadre du contrat de Ville

II. La CAPI exemplaire et responsable

A. L'évolution des valeurs et comportements individuels et collectifs dans la gestion des RH et le développement de l'emploi

i. Contexte et cadre général

Validation et mise en œuvre des lignes de gestion en 2021

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion. Ces LDG sont prises pour une durée de 6 ans maximum. Elles peuvent faire l'objet de révisions à tout moment, après avis du Comité Technique (CT).

La rédaction des LDG CAPI a été pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec l'autorité territoriale représentée par Anne CHAUMONT PUILLET, élue au Comité Technique et Présidente du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), la Direction Générale et validée par le Président de la CAPI. Cette réalisation a été portée à la connaissance des représentants du personnel, lors de temps d'échanges et de travail avant une validation en Comité Technique en date du 25 février 2021.

Un dialogue social respectueux et porteur de sens entre agents et employeurs

La mise en place et l'ambition de la politique de gestion des ressources humaines décrite dans les lignes de gestion ne peut être mise en place sans un dialogue social ouvert, constructif et respectueux des personnes et de l'intérêt des missions de service public de la CAPI.

L'enjeu est ainsi de permettre, par l'exercice du droit syndical, de contribuer à mieux informer les agents, à enrichir le processus de décision, à permettre les remontées de terrain et à favoriser le lien avec la vie quotidienne des agents.

La CAPI s'engage en conséquence à contribuer à une reconnaissance pleine et entière du rôle exercé par les représentants syndicaux au sein de la collectivité.

Cette reconnaissance passe notamment par :

- Le respect et la valorisation de l'engagement syndical ;
- La non-discrimination des agents engagés dans un mandat syndical ;
- La reconnaissance de la valeur de l'expérience syndicale ;
- La qualité du dialogue social et la force de sa représentativité.

Au-delà de son protocole d'accord signé en janvier 2019, qui fixe le cadre de l'organisation de l'exercice du droit syndical, la CAPI s'engage à entamer avec les organisations représentatives, un travail d'élaboration d'une charte portant sur la reconnaissance et la valorisation du parcours syndical.

Un groupe de travail dédié sera mis en place d'ici 2022 afin de définir les grands principes de cette charte et les pistes de mises en application (sensibilisation en interne au dialogue social, compréhension par chacun du rôle exercé par les représentants syndicaux, professionnalisation et développement des compétences liées à la fonction syndicale, mieux articuler le mandat syndical et l'activité professionnelle...).

L'objectif de promouvoir la qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail est une démarche visant à combiner la performance de la CAPI et le bien être des agents. Pour y parvenir, l'organisation cherche à améliorer de manière collective la façon de travailler. Partant du principe que l'humain est la véritable richesse de cette organisation, la direction des ressources humaines s'engage à participer au développement des compétences, de la motivation et de l'efficacité des femmes et des hommes qui font marcher le service public tout en considérant l'humain dans son entièreté et sa complexité (conscience de la diversité des besoins, équilibre vie pro vie perso, conditions de travail, place et sens du travail dans le quotidien...). Prendre soin des agents, c'est prendre soin du service public.

La relation usager au centre des préoccupations de la DRH

Les évolutions sociétales et la normalisation de la situation de changement remettent profondément en cause nos façons de travailler (évolution des besoins, nouveaux usages, nouveaux espaces de travail, nouveaux rapports au temps, à la distance...) et crée ainsi de la complexité. La capacité d'adaptation des individus à cette remise en question ayant un impact fort sur l'engagement et le bien être de ces derniers, la direction des ressources humaines se doit d'accompagner cette complexité. Pour cela, elle doit développer le lien agent-DRH afin de faciliter le contexte de travail de ces derniers. A cet égard, l'échange, l'écoute et l'implication des agents devra être au cœur des préoccupations de la DRH.

La responsabilité de la transmission

La CAPI, par sa taille (agglomération de plus de 100 000 habitants et environ 800 agents) mais aussi par son large spectre de compétences et de métiers exercés pour y répondre, favorise la transmission des savoirs.

Fortement impliquée dans les dispositifs d'apprentissage et de stage, la CAPI propose, chaque année, à un grand nombre d'étudiants (en formation continue ou en reconversion professionnelle), une expérience professionnelle avec la transmission de savoirs et savoir-faire de la part de tuteurs. Dans le cadre de sa politique formation, la CAPI s'appuie sur les compétences internes des agents qui la compose pour assurer la transmission de savoirs. Des formateurs internes sont mis en place.

La Responsabilité Sociétale, la responsabilité de réduction des inégalités

La CAPI, acteur public majeur sur son territoire, participe à son échelle à la réduction des inégalités.

A travers sa politique d'emploi, elle veille à avoir une attention particulière au recrutement et à l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de ses effectifs, à prêter attention à l'accès égalitaire entre les femmes et les hommes aux postes publiés.

A travers sa politique de formation, les axes prioritaires du plan de formation permettent à l'organisation de s'adapter à l'ensemble des transitions que vit l'organisation, dont les transitions sociétales. Ils doivent permettre par exemple le développement de l'utilisation des outils numériques, la réduction des inégalités (handicap / illettrisme / hommes femmes) ...

Prévenir les risques professionnels et favoriser la santé au travail

Les différentes actions de prévention des risques professionnelles seront intégrées dans un plan d'action global au sein des processus RH ne concernant pas seulement la santé physique et mentale des agents mais un ensemble de facteurs liés au travail et à l'environnement d'un individu.

- La sécurité au travail pour prévenir les risques professionnels
 - Analyser et prévenir les risques professionnels
 - Intégrer la gestion des risques professionnels dans les outils des managers
 - Développer le rôle d'acteurs de terrain et décentraliser la gestion des risques professionnels
 - Accompagner les collectifs de travail
 - Assurer une veille réglementaire et technique autour des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail
- La santé de l'agent au travail
 - Prévenir les usures professionnelles
 - Optimiser les liens avec les partenaires de la santé au travail
 - Anticiper les reclassements ou les inaptitudes
 - Accompagner les agents individuellement ou au sein du collectif
 - Intégrer et accompagner le handicap au sein des collectifs
 - Développer des actions de bien-être au travail
 - Accompagner les changements dans les méthodes et processus de travail et prévenir les risques pour la santé
 - Améliorer le suivi et la traçabilité des expositions professionnelles
 - Sensibiliser et former les managers et les agents aux risques psychosociaux
 - Intégrer les risques pour la santé mentale dans l'évaluation des risques et proposer des plans d'actions

Cette politique est construite avec les différents acteurs/partenaires internes et externes de la collectivité, le CHSCT, la médecine de prévention et toutes les institutions partenaires. Elle a pour outil le Document Unique d'Evaluation des Risques et les plans de prévention pluriannuels permettant de prioriser les actions en fonction des indicateurs RH à développer.

Un engagement en faveur de la protection sociale et de l'action sociale

Quel que soit son mode d'organisation, l'action sociale est intégrée à la gestion des ressources humaines.

L'action sociale collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.

Ce jour, à la CAPI, différents modes de gestion de l'action sociale existent. A titre d'exemple, l'action sociale est aujourd'hui organisée :

- En gestion directe : chèques vacances, tickets restaurants, participation mutuelle et prévoyance...
- En partenariat avec le Comité d'Ouvre Sociale (COS)
- En Partenariat avec le Centre de Gestion pour l'accompagnement social et psychologique individuel

ii. Actions illustratives 2021

Charte des valeurs

Au dernier trimestre 2021, l'ensemble des agents de la CAPI ont été invités à s'exprimer librement lors d'ateliers collaboratifs et participatifs pour faire sortir les valeurs partagées et actuelles de la CAPI. Ce sont ainsi 35 sessions, organisées avec une vingtaine de participants chacune, qui ont été planifiées sur plusieurs dates et sites entre mi-octobre et janvier 2022. Des agents volontaires issus de différentes directions ont été chargés de l'animation. L'objectif était de développer une réflexion collective afin de partager des valeurs communes.

Inclusion / handicap

Notre politique de recrutement s'inscrit dans une logique « handinclusive » en soutenant l'emploi des personnes en situation de handicap. Après une première convention, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et la CAPI ont renouvelé leur partenariat en faveur de l'inclusion socio-professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et ce pour la période 2021-2023. Cette convention fixe de nouveaux objectifs et un plan d'actions reposant sur sept axes dont le recrutement des travailleurs en situation de handicap (y compris des apprentis), le reclassement et la reconversion des personnes déclarées inaptes, le maintien dans l'emploi, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs...

Mise en place du principe des 1607 heures annuelles

La loi du 6 août 2019 dite loi de la transformation de la fonction publique a réaffirmé le principe des 1607 heures annuelles. Ainsi, ce chantier a été mené au sein de la CAPI au dernier trimestre 2021 afin de garantir le respect des obligations légales. Ce chantier est venu réinterroger les pratiques en termes de temps de travail, de congés, d'heures supplémentaires, d'astreinte etc. Il a été mené dans le souci de garantir la démarche de qualité de vie au travail. Ainsi plusieurs régimes de temps de travail ont ainsi été ouverts aux agents qui ont pu choisir celui correspondant le mieux à leurs souhaits d'aménagement du temps de travail. La mise en place de cette obligation dans les services à la population et les services techniques fera l'objet d'un travail spécifique au 1^{er} semestre 2022.

B. L'intégration des engagements de développement durable de la CAPI à travers la commande publique

La commande publique s'appuie sur un guide pratique de la commande publique CAPI édité en septembre 2019 et diffusé aux entreprises, destiné à faciliter leur réponse aux marchés publics. Il reprend deux volets sur les clauses d'insertion et les clauses environnementales dans les marchés. Les services sont systématiquement interpellés par le service de la commande publique sur ces 2 volets au moment de l'écriture du marché et de l'expression des besoins.

La CAPI, depuis 2010, a mis en place une plateforme clauses sociales, pilotée, animée et coordonnée par un poste de chargé(e) de mission clauses sociales. Cette plateforme est l'interlocuteur unique pour les maîtres d'ouvrage, les entreprises, les partenaires de l'emploi et de l'insertion, et les bénéficiaires.

Elle a pour rôle d'accompagner et de suivre la mise en place des clauses en amont et aval du marché, d'apporter un appui technique, d'informer et d'accompagner les entreprises attributaires, d'évaluer et restituer l'exécution de la clause.

Sur la totalité des 65 procédures de marché engagées en 2021, 14% ont introduit une clause ou un critère développement durable.

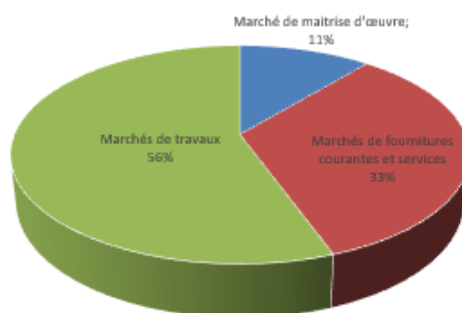
Citons par exemple :

- L'achat du bus électrique a intégré le critère introduit par la loi en 2021 concernant les émissions de CO2 sur la durée de vie du véhicule. Il est à noter que les prestataires n'ont pas été en mesure de répondre sur ce critère.
- Les marchés de travaux d'entretien du patrimoine communautaire ont permis l'emploi de personnes issues des publics prioritaires.
- Les achats de fournitures électriques pour l'éclairage public sont fléchés vers du matériel économe en énergie (LED notamment).
- Les blocs sanitaires sur l'espace public doivent être économes en eau et en électricité.
- Les achats de matériel informatique intègrent les clauses réglementaires récentes concernant le matériel recyclé-reconditionné et économe en énergie, avec un recyclage des anciens équipements.
- Travaux en espaces naturels : chantier propre, véhicule propre

Intégration d'une clause ou d'un critère de développement durable

➤ Développement durable

9 procédures de marchés publics ont introduit une clause ou un critère développement durable



➤ Clause d'insertion sociale

8 marchés publics de travaux attribués ont introduit des heures d'insertion sociale.

Les petits marchés intégrant ces éléments ne sont pas systématiquement comptabilisés. Cela dépend de chaque agent responsable de la commande.

L'intégration de ces enjeux intervient assez tardivement dans les procédures et il pourrait être plus efficace de prendre en compte ces éléments plus en amont. Ainsi, il est envisagé de retravailler les process en 2022-2023 en lien avec la planification des marchés.

C. La gestion durable du patrimoine de la collectivité

Construction neuve exemplaire :

- Piscine BEPOS

Afin de soutenir le développement durable de la filière bâtiment, une des principales actions de la collectivité est de faire preuve d'exemplarité. Pour cela, la CAPI a engagé la construction d'une nouvelle piscine qui vise à obtenir le label Bâtiment à Energie Positive. Ce label fera de ce bâtiment la première piscine dotée de ce label et vise à ouvrir la voie à des équipements aquatiques très performants pour réduire les consommations énergétiques de ces bâtiments très énergivores. Pour atteindre ce niveau d'ambition, l'enveloppe du bâtiment est particulièrement performante, avec une isolation très élevée, une excellente étanchéité à l'air et les équipements correspondent aux meilleures technologiques disponibles, à coûts maîtrisés (récupérateurs de chaleur, couverture thermique, filtration à diatomées...). En complément, le bâtiment sera approvisionné par le réseau de chaleur renouvelable de Bourgoin-Jallieu, et sera équipé de 140 kWc de panneaux photovoltaïques.

- Nouveau conservatoire

La CAPI a achevé la phase de conception du nouveau conservatoire à rayonnement départemental sur la Commune de Bourgoin-Jallieu. C'est également un projet exemplaire et innovant permettant de répondre aux contraintes très particulières de ce type de bâtiment. Durant l'année 2021, la CAPI a préparé le démarrage du chantier prévu pour début 2022.

Poursuite des travaux dans le cadre du schéma directeur énergétique

Le patrimoine immobilier de la CAPI représente aujourd'hui 100 bâtiments, 66 500 m². Environ 190 k€ sont investis annuellement dans le schéma directeur énergétique depuis 7 ans, pour une économie annuelle de 220k€. Depuis le démarrage du schéma directeur énergétique, ce sont ainsi 20% des consommations énergétiques qui ont pu être économisées.

Lancement du Schéma directeur patrimonial

L'entretien et l'exploitation du patrimoine immobilier de la CAPI représentent 5.8 M€ dont 800 k€ de facture énergétique. Ce patrimoine immobilier a été largement hérité du SAN. Ainsi, à la différence d'autres intercommunalités, le patrimoine intercommunal n'a pas été constitué progressivement au fur et à mesure du développement de la mutualisation et du transfert de compétences. Dans un contexte de contraintes budgétaires, de réglementations de plus en plus fortes sur les bâtiments et face l'enjeu d'adaptation aux évolutions des besoins et aux contraintes environnementales, la CAPI va engager la réalisation d'un schéma directeur patrimonial pour adapter les bâtiments aux usages et aux besoins dans souci de sobriété et d'économies financières et énergétiques.

D. L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques

Budget vert

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Analyser un budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition climatique. Le « budget vert » est un outil qui permet d'identifier les moyens financiers affectés aux actions de transition climatique de la collectivité.

L'évaluation environnementale du budget est recommandée et attendue par l'ADEME dans le cadre de la démarche Cit'ergie (nouveau référentiel) dans laquelle la CAPI est engagée :

- Analyse de l'impact environnemental de toutes les dépenses de la collectivité (investissement & fonctionnement)
- Dépenses évaluées par rapport à leur compatibilité avec les objectifs environnementaux

La transition écologique (TE) est un axe fort du projet de territoire de la CAPI, ce qui traduit la volonté politique affirmée de progresser dans cette voie. Ainsi, à l'occasion de la préparation budgétaire de l'été 2021, la CAPI a saisi l'opportunité d'engager un processus de mise en place du budget vert.

Les objectifs visés par la mise en place de cette démarche :

- Connaître la part d'actions TE dans le budget.
- Mettre en avant l'engagement de la collectivité.
- Permettre une lecture budgétaire, par politique publique, selon ses apports pour la TE : points forts et axes d'amélioration.
- Un outil pour mesurer, créer de la transparence, et mobiliser les services de la CAPI.
- Avoir un véritable outil d'évaluation pour améliorer la visibilité des moyens alloués à notre politique TE.

DISPOSER D'UNE ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PERMET AUX ÉLU·E·S ET AUX SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ DE :



Identifier et comprendre

quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat, et celles avec un effet négatif



Évaluer la cohérence

des dépenses avec les objectifs climatiques



Analyser les marges de manœuvre

pour réorienter les dépenses selon un prisme climat

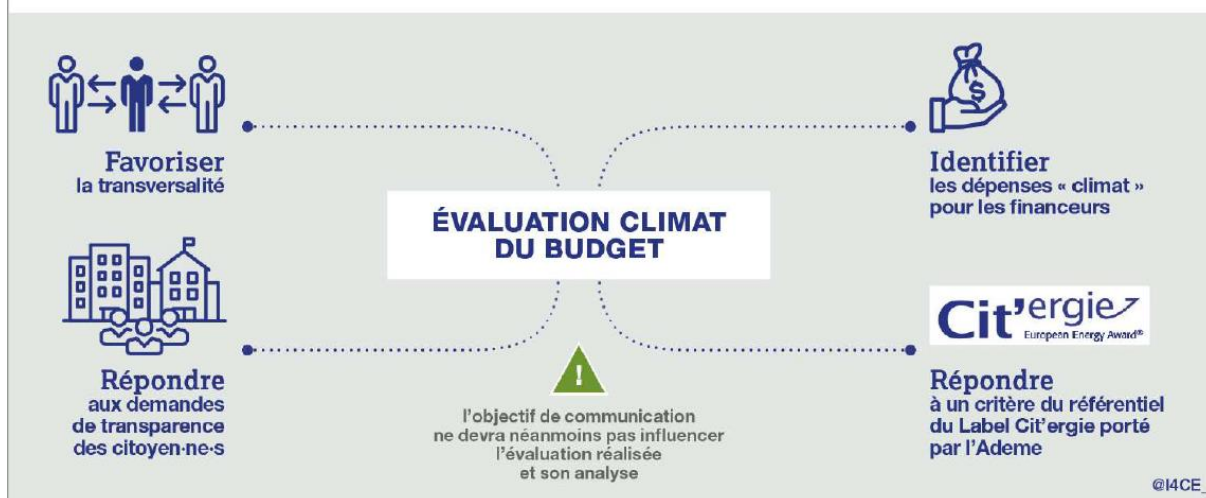


Suivre l'évolution

d'exercice en exercice

@I4CE_

Quels autres co-bénéfices ?



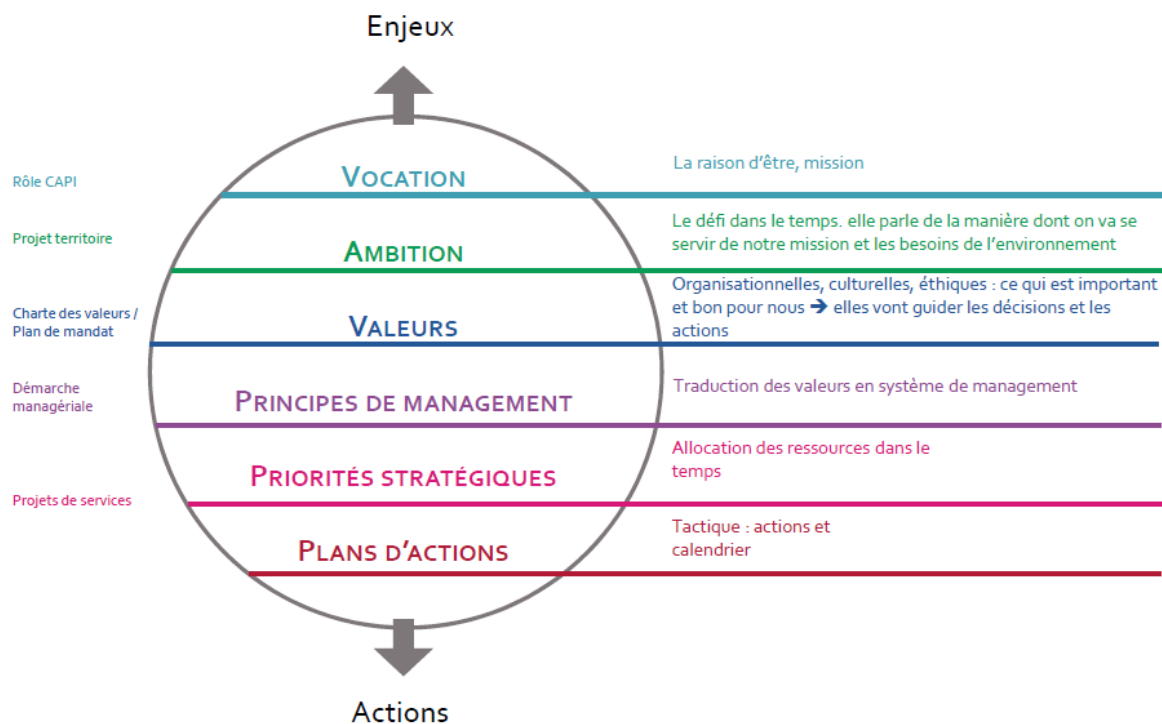
Ainsi, un travail en binôme entre la Directrice des finances et la chargée mission Air-Bruit-Climat-Energie s'est engagé et a permis de sensibiliser l'ensemble des Directeurs et des élus à l'occasion des réunions techniques et des conférences budgétaires de préparation du budget 2022. Une illustration de première analyse des budgets sous l'angle de leur participation à la TE est prévue pour le vote en conseil communautaire en 2022.

III. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites par la CAPI au regard d'une démarche de développement durable

A. Une organisation du pilotage transparente et ouverte

La CAPI élabore progressivement plusieurs documents cadres complémentaires destinés à répondre à l'expression des lignes stratégiques et opérationnelles aux différents niveaux. L'année 2021 a fait l'objet de l'aboutissement de plusieurs de ces documents : projet de territoire CAPI 2026, Lignes directrices de Gestion RH, socle commun des valeurs, démarche managériale.

Les niveaux logiques de la vision



Le pacte de gouvernance

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique permet l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent. Comme toutes les collectivités en France, la CAPI a dû se prononcer sur l'intérêt d'élaborer et d'adopter un pacte de gouvernance. Si la mise en place d'un pacte de gouvernance est facultative, le conseil doit en revanche obligatoirement débattre sur ce sujet. La loi laisse en effet aux élus communaux et communautaires le soin de déterminer d'un commun accord le contenu de ce pacte de gouvernance.

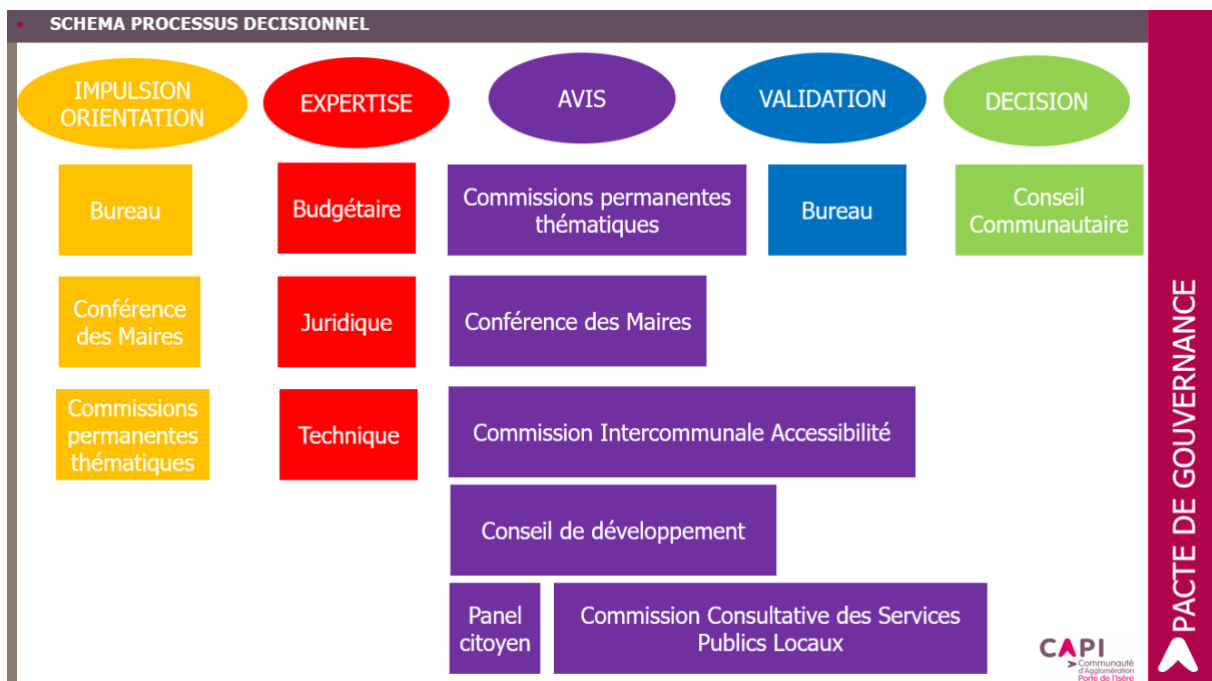
La CAPI a ainsi souhaité élaborer un pacte de gouvernance entre l'agglomération et ses communes membres. Travaillé depuis septembre 2020, le contenu de ce pacte de gouvernance a été validé en 2021 par les conseils municipaux et communautaires. Ce pacte a notamment pour objectifs :

- de permettre aux élus de s'accorder, dès le début du mandat, sur le fonctionnement quotidien de la CAPI ;
- de faciliter le dialogue, la coordination entre la CAPI et les communes ;
- de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les communes et les maires ;
- de mieux reconnaître la place des communes et de leurs élus et de placer tous les Maires au cœur de l'intercommunalité ;
- de créer un espace de dialogue politique autour de questions essentielles et de les traduire dans l'élaboration du projet communautaire.

Un groupe de travail composé de 5 élus communautaires a été chargé de rédiger un projet de Pacte. Au travers du document proposé, la CAPI et ses communes membres se sont attachées à définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche de consensus dans le processus décisionnel.

Le document final reprend :

- Un préambule court qui constitue une charte des valeurs communes aux conseillers municipaux et communautaires ;
- La présentation de la gouvernance de l'intercommunalité : rappel des instances existantes (bureau – conseil- commissions-conférence des maires) et engagements de la CAPI envers les élus communaux mais aussi des communes envers la CAPI.
- Les instances consultatives et participatives (Le conseil local de développement ; La commission consultative des services publics locaux ; La commission d'accessibilité ; Le panel citoyen, nouveauté de ce mandat).
- Les engagements politiques du mandat et leur articulation (le projet de territoire ; la mutualisation ; le Pacte financier et fiscal).




Ce pacte de gouvernance a vocation à évoluer au fil du mandat.

B. La participation de la population, des acteurs, des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions et politiques conduites par la CAPI

i. Contexte et cadre général

CAPI 2026 : une démarche ouverte et inédite

CAPI 2026 met en avant un projet porté collectivement par les 22 communes de la CAPI, en lien avec les intercommunalités voisines, le Département, la Région, le Pôle métropolitain... Mais c'est aussi et avant tout un projet concret défini pour et par les capisérois(es). La CAPI a ainsi voulu innover dans la manière même de conduire ce projet. Elle a souhaité ouvrir la démarche à tous ceux qui vivent, grandissent, étudient, travaillent sur la CAPI. Le cœur même du projet de territoire CAPI est la participation citoyenne de son élaboration à sa mise en œuvre. CAPI 2026 a été mené en concertation avec de nombreux acteurs du territoire et avec ses habitants, pour avoir une idée plus précise des besoins de la CAPI. Cette volonté participative s'est notamment traduite par la création d'un panel citoyen. Pour cela, la CAPI a demandé à chacune des 22 communes d'identifier certains de leurs habitants, l'objectif étant d'avoir une parité hommes/femmes, mais également une diversité d'âges et de catégories socio-professionnelles. Le projet de territoire a ainsi pris appui sur un panel de 40 citoyens aux horizons très variés et mobilisés depuis l'origine du projet !



Pourquoi une démarche participative ?

- Pour réfléchir ensemble à l'avenir du territoire ;
- Pour enrichir la réflexion en croisant des regards différents, en favorisant l'expression des idées neuves dans un esprit constructif ;
- Pour donner la parole et être à l'écoute des attentes de ceux qui font le territoire : habitants, entreprises, partenaires...
- Pour construire un projet qui s'appuie au mieux sur les besoins réels des usagers, habitants, entreprises...
- Pour porter des projets innovants, participatifs et collectifs à l'échelle de la CAPI.

En complément de la démarche d'élaboration du projet de territoire, la CAPI a réinscrit au sein de CAPI 2026 les principes de transversalité et de participation citoyenne.

NOS 4 GRANDS PRINCIPES TRANSVERSAUX ET PARTAGÉS

Une gouvernance affirmée en faveur d'une ouverture aux territoires et d'une coopération renforcée

- Une gouvernance qui affirme le rôle de coordination de la CAPI ;
- Une ouverture sur les autres territoires ;
- Le maintien d'un lien fort entre la CAPI, ses communes et ses satellites ;
- Les coopérations entre acteurs publics et privés.

L'innovation au service des politiques publiques pour une relation usagers repensée

- Le développement du numérique dans la relation usagers pour simplifier les services publics et développer un sentiment d'appartenance à la CAPI ;
- L'innovation, inscrite à notre ADN, doit permettre d'avancer et d'être plus performant demain, à moindre coût.

La transversalité pour décloisonner les politiques publiques

- De nouveaux liens et interactions doivent être créés entre les politiques publiques pour penser le développement du territoire comme un tout ;
- Cette transversalité passera d'abord par sa mise en œuvre au sein des services et dans le fonctionnement interne de la CAPI.

La participation citoyenne

- Le « faire avec » qui mobilise davantage les citoyens, les habitants et les usagers pour définir les politiques publiques ;
- Une adaptation des politiques publiques aux besoins et attentes des habitants.

ii. Actions illustratives

Une mobilisation forte de la participation citoyenne au service de la politique Mobilités

- Plan des Mobilités : une démarche participative

La CAPI a élaboré, l'an dernier, son nouveau Plan Des Mobilités (PDM) qui servira de feuille de route pour la durée du mandat. Objectif : favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle à travers un plan d'actions concrètes. Parmi elles : créer de nouveaux itinéraires doux (piétons et cyclables), développer des offres adaptées (autopartage), promouvoir les mobilités douces auprès des habitants... Avant l'approbation du Plan Des Mobilités prévue à l'été 2022, la CAPI lance une phase de consultation pour recueillir l'avis des partenaires privés, publics et associatifs qui pourront faire part de leurs remarques jusqu'à début avril. Puis suivra une phase de participation auprès des habitants. Ceux-ci seront invités à s'exprimer via une enquête électronique. Deux réunions publiques seront également organisées en mai. La CAPI prendra ainsi en compte tous ces avis consultatifs pour réajuster le Plan si nécessaire. « L'objectif est de répondre aux attentes et besoins de toutes les personnes qui vivent et/ou travaillent sur le territoire et qui sont amenées à se déplacer sur la CAPI », conclut Vincent Chriqui, vice-président délégué aux Mobilités.

- Tests du vélo cargo

Le réseau RUBAN a lancé en mai un appel à candidatures auprès de quatre familles ambassadrices pour qu'elles puissent tester le vélo cargo gratuitement pendant une semaine. Grâce à leurs retours, le réseau a pu élaborer une offre de location adaptée aux besoins des utilisateurs.

- Sécurité routière pour les collégiens

L'exploitant du réseau de transport RUBAN, Kéolis, a organisé, les 2 et 3 décembre, une opération de sécurité routière atypique auprès des collégiens du territoire qui utilisent les cars scolaires. L'objectif visait à les sensibiliser au port obligatoire de la ceinture dans les autocars. Un geste souvent oublié par les jeunes. Et pour faire passer le message, Keolis leur a fait vivre une simulation d'accident au sein d'un car pédagogique par groupes de dix élèves. Installé sur un porte-engin, ce car pivote sur le flanc de façon à ce que les collégiens se rendent compte de la nécessité d'attacher sa ceinture en cas de choc. Des exercices d'évacuation ont également été réalisés. « On leur explique comment bien ranger son cartable dans le bus, car il peut devenir un projectile dangereux en cas d'accident », complète Mélanie Boudon, responsable marketing chez Keolis.

- L'accompagnement des Conseils Citoyens des quartiers : plan d'accompagnement annuel, participation aux instances politique de la ville

Tous en transition : publication du guide des initiatives Nord-Isère

En 2019, la CAPI a soutenu le lancement collectif de la démarche Tous en transition, portée par l'AGEDEN, avec l'ambition de créer une dynamique globale en faveur des transitions écologique et solidaire en Isère. Cette même année, a été créée et lancée une plateforme entièrement collaborative www.tousenttransition38.org recensant plus de 200 initiatives collectives en Isère avec un agenda et des actualités, des vidéos, des rencontres, des événements...

En 2020, la tenue du 1er festival des Transitions a dû être reportée du fait de la crise sanitaire. En substitution, il a été décidé de co-créer le premier guide papier des acteurs de la transition écologique, énergétique et sociale en Nord-Isère. La CAPI a poursuivi son financement au bénéfice de ce projet mettant en avant les nombreuses initiatives locales.

Retrouvez ce guide ici : https://www.tousenttransition38.org/wp-content/uploads/2021/11/Guide-Tous-en-Transition-NI-2021-BD_compressed.pdf

Modalités d'élaboration du rapport DD

La rédaction du présent rapport, pilotée par la Direction générale à travers la chargée de mission Air-Bruit-Climat-Energie a associé l'ensemble des directions à travers leurs DGA respectives ou directement. Ce rapport sera repris en amont de la préparation budgétaire 2023, avec l'ensemble des équipes politiques et techniques afin d'en établir la portée et de pouvoir éclairer utilement les choix budgétaires, en complément de l'analyse du budget vert.

C. Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus

i. Contexte et cadre général

Projet de territoire Principe transversal n°3 : La transversalité pour décloisonner les politiques publiques

De nouveaux liens et interactions doivent être créés entre les politiques publiques pour penser le développement du territoire comme un tout. Cette transversalité passera d'abord par sa mise en œuvre au sein des services et dans le fonctionnement interne de la CAPI.

ii. Actions illustratives

Travaux inter-commission Résilience territoriale :

De fin 2020 à l'été 2021, le CEREMA a accompagné la CAPI pour élaborer et mettre en œuvre une méthodologie de mobilisation active des élus du territoire, pour permettre leur appropriation du sujet de la résilience territoriale, et leur implication dans des actions d'adaptation aux différents risques, en collaboration avec les acteurs du territoire. Ces travaux ont été menés dans le cadre d'une inter-commission « Résilience territoriale » regroupant les commissions Gestion des risques et Transition écologique et énergétique et lutte contre les pollutions sous le pilotage de M. Alain Berger et M. Daniel Wajda, tous deux conseillers communautaires délégués présidents respectifs de ces commissions.

La Fabrique à chansons pour la planète

Trois groupes scolaires différents de Villefontaine engagés dans le défi Class'énergie ont été accompagnés pour créer un spectacle et une chanson originale. La force de cette édition est d'avoir lié sensibilisation au développement durable et éducation artistique. 140 élèves de six classes des groupes scolaires Le Ruisseau, L'Étang et Galilée ont relevé le défi, accompagnés et guidés par l'association AGEDEN et l'artiste Tom Nardone. Un intervenant musique du Conservatoire Hector Berlioz CAPI est également intervenu dans les classes et ces dernières ont été invitées à un spectacle scolaire de la programmation culturelle 2020-2021 du Vellein, Scènes de la CAPI.

Ce projet a été l'occasion d'une collaboration intéressante et inédite entre les directions du Conservatoire et du Théâtre et le pôle Energie-Climat. Ce partenariat a permis d'aborder de manière originale, avec le public scolaire, la pédagogie autour du développement durable et du changement climatique en y associant un volet enrichissant et complet de découverte culturelle en immersion de la création musicale.

Projet « facile à lire » des médiathèques

Les médiathèques CAPI s'appliqueront prochainement à la mise en place du dispositif « facile à lire » (voir p.20) par la présentation de son fond d'ouvrage avec un mobilier repérable et mobile. Celui-ci sera réalisé par le service Menuiserie de la CAPI. Un beau projet transversal qui associera également des partenaires et acteurs sociaux du territoire.

MyCAPI

Les Directions communication, Systèmes d'information et Ressources humaines ont travaillé sur ce projet depuis plusieurs mois. En 2021, les premières vagues de formation ont eu lieu pendant l'été pour préparer les différents contributeurs à intégrer des contenus sur l'intranet. En septembre, les contributeurs identifiés restants dans chaque direction ont également été accompagnés et formés à leur tour.

D. Le tout au service d'une stratégie d'amélioration continue

Depuis maintenant plus de 10 ans la CAPI est engagée dans une politique volontariste en termes d'énergie et de climat. Elle répond à ses objectifs réglementaires mais a également su profiter d'opportunités contractuelles avec différents partenaires Région/ Ademe/ Etat (GPRA/TEPOS/TEPCV/AAPs...) qui lui ont permis d'accélérer la transition, et de se positionner dans le paysage régional voir national, comme un territoire ambitieux, innovant et exemplaire.

Les opportunités continuent à affluer et c'est dans la perspective de « faire ici aujourd'hui ce que tout le monde fera demain », que la CAPI continue à se positionner en tant que territoire volontaire sur le sujet de la transition énergétique et écologique.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (eea), qui compte à ce jour plus de 1400 collectivités participantes. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

L'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

La CAPI s'est engagée dans la démarche Cit'ergie en 2019 et ambitionne d'obtenir une labellisation dans le courant de l'année 2022.

Sur la durée des 4 ans de l'accompagnement du conseiller, la CAPI s'engage à :

- Évaluer la performance du management de sa politique climat-air-énergie,
- Se fixer des objectifs de progrès,
- Mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- Mesurer les progrès accomplis,
- Valoriser les actions déjà entreprises.
- Candidater auprès de la commission nationale du label pour atteindre le label Cit'ergie.

Par ailleurs, la CAPI souhaite réintroduire une analyse systématique de l'ensemble de ses projets au regard des finalités et de la démarche du développement durable. Cette démarche devrait s'intégrer dans l'élaboration des projets de service en lien avec le projet de territoire CAPI 2026, courant 2022.